

- RÉVISION -
• SCOTSUD54

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

3^e version soumise à concertation

JUILLET 2023

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), nouvelle dénomination du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) représente la clé de voute du SCoT, il permet de se projeter dans le temps long à travers un projet politique, stratégique et prospectif à l'horizon 2040. Il assure le respect des équilibres locaux et la mise en valeur de chacun des territoires du Sud Meurthe-et-Moselle.

La rédaction de ce document a été réalisée à partir d'un cadre de référence composé des objectifs inscrits dans la délibération de révision, des orientations « supra » à intégrer (loi Climat et Résilience, SRADDET, charte du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL)...), des acquis du SCoT de 2013 et des enjeux issus du diagnostic territorial, mais également grâce aux différentes contributions collectives et rencontres ayant rythmées l'année 2021.

En effet, depuis fin 2020, les différents rendez-vous (sessions d'ateliers de mars et d'octobre 2021, contributions citoyennes, concertation avec les intercommunalités, travaux des élus des commissions et du comité syndical...) ont permis de dessiner trois orientations pour le PAS, organisées autour de trois défis à relever :

- Accélérer les transitions climatiques et écologiques
- Garantir les équilibres de développement et les complémentarités territoriales
- Renforcer la qualité de vie des habitants

Le comité syndical du 4 septembre 2021 a permis un premier débat autour du niveau d'ambition relatif aux équilibres territoriaux, aux perspectives de développement et à la stratégie de sobriété foncière.

Le comité syndical du 18 décembre 2021 a ensuite donné lieu à un débat approfondi sur ce Projet d'Aménagement Stratégique ; à partir de la première version du présent document.

Les intercommunalités et les partenaires publics associés ont fait remonter des contributions et des remarques pour enrichir ce document.

De même, tout au long de l'année 2022, les instances du syndicat mixte ont travaillé à préciser et à décliner ce Projet d'Aménagement Stratégique, afin d'établir le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Cette nouvelle version du PAS est établie conjointement à la 2ème version du DOO.

Ces deux documents « PAS » et « DOO » intègrent les éléments de la concertation avec les EPCI et les PPA entre décembre 2022 et juin 2023.

PREAMBULE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
LE SOCLE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE.....	9
LES ACQUIS DU PREMIER SCOT :.....	9
L'AMBITION : UN SCOT ORGANISATEUR DES TRANSITIONS ET DES COOPERATIONS AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITE.....	9
▶ LES TRANSITIONS ET LES COOPERATIONS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ.....	9
▶ RENFORCER LA POSITION DU SUD54 AU COEUR DES GRANDES DYNAMIQUES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES.....	11
TROIS ORIENTATIONS POUR REpondre AUX DEFIS DES 20 PROCHAINES ANNEES.....	13
▶ LES TRANSITIONS : UNE MULTIPOLE PLUS SOBRE ET RÉSILIENTE.....	13
▶ LES EQUILIBRES ET COMPLEMENTARITES : UNE MULTIPOLE COOPÉRATIVE ET ATTRACTIVE	13
▶ LA QUALITE DE VIE : UNE MULTIPOLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN ÊTRE DE SES HABITANTS.....	13
1. TRANSITION(S) : UNE MULTIPOLE PLUS SOBRE ET RÉSILIENTE... 16	
1.1. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE POUR REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET GAGNER EN AUTONOMIE	17
▶ REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES.....	18
▶ POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU MIX ENERGETIQUE DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITE, DES BESOINS ALIMENTAIRES ET DES PAYSAGES.....	20
1.2. DES RESSOURCES A GERER PLUS DURABLEMENT POUR GARANTIR LES BESOINS DES GENERATIONS FUTURES ET LIMITER LES CONCURRENCES	24
▶ REDUIRE LE RYTHME DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN S'INSCRIVANT DANS UNE TRAJECTOIRE « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » A L'HORIZON 2050.....	24
▶ ORGANISER LA SOBRIETE FONCIERE DANS UN CADRE SOLIDAIRE ET DE RESPECT DES SPECIFICITES DE CHAQUE INTERCOMMUNALITE.....	27
▶ PRESERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU.....	28
▶ GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOUS-SOL	29
1.3. REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE	30
▶ POURSUIVRE LA PRESERVATION LES HABITATS NATURELS ET LEURS SERVICES ECOSYSTEMIQUES INDISPENSABLES A LA VIE BIOLOGIQUE (HUMAINE, ANIMALE ET VEGETALE).....	32

▶ PROTEGER LES ESPACES FORESTIERS ET AGRICOLES, LEVIERS MAJEURS D'ATTENUATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE.....	34
1.4. FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITE DE DEVELOPPEMENT ET D'EMPLOIS.....	36
▶ LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT	36
▶ FAVORISER LES INITIATIVES D'ECONOMIE CIRCULAIRE, RENFORCER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	36
▶ ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE	37
2. ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS : UNE MULTIPOLE COOPÉRATIVE ET ATTRACTIVE	40
2.1 REPENDRE AUX BESOINS DES HABITANTS EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE	41
▶ REAFFIRMER LE ROLE DE L'ARMATURE TERRITORIALE EN TANT QUE MODELE D'ORGANISATION ET DE STRUCTURATION DU TERRITOIRE GARANT DES EQUILIBRES ET DES PROXIMITES	41
▶ CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS AUTOUR DE L'ARMATURE POUR ASSURER UN MAILLAGE ET UNE ACCESSIBILITE PERFORMANTE	43
▶ REPENDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DE LA POPULATION ACTUELLE ET A VENIR	45
▶ DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENT FAVORISANT LES PARCOURS RESIDENTIELS ET REPENDANT A LA DEMANDE SOCIALE	47
▶ DEVELOPPER UNE REPOSE LOGEMENT QUI S'APPUIE SUR LES POTENTIELS EXISTANTS ET RENFORCE L'ARMATURE	48
2.2 REPENDRE AUX BESOINS ECONOMIQUES, DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DE SOBRIETE FONCIERE ET DE QUALITE URBAINE, PAYSAGERE ET ECOLOGIQUE	50
▶ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR UNE OFFRE FONCIERE ADAPTEE	50
▶ CONSOLIDER UNE VISION COMMUNE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	52
▶ ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU MODELE COMMERCIAL VERS UNE OFFRE PLUS QUALITATIVE ET LOCALE, ORIENTEE VERS LES POLARITES ET LES ZONES EXISTANTES REQUALIFIEES.....	53
2.3 FAVORISER LES COOPERATIONS EN MATIERE DE MOBILITE POUR AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET CONSTRUIRE UNE MOBILITE DURABLE A L'ECHELLE DU SUD54.....	55
▶ PERMETTRE A TOUS DE SE DEPLACER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS, A MOINDRE COUT ET EN REDUISANT L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE AU QUOTIDIEN	55
▶ ORGANISER LA COHERENCE ET LES CONTINUITES DES OFFRES DE MOBILITE EN FACILITANT L'INTERMODALITE.....	56
▶ MAITRISER LES BESOINS DE MOBILITE PAR DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME ADAPTEES	57

▶ AFFIRMER UNE STRATEGIE COMMUNE D'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE	57
3. QUALITÉ DE VIE : UNE MULTIPOLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN ÊTRE DE SES HABITANTS	62
3.1 FAVORISER UNE URBANISATION MAITRISEE ET DE QUALITE.....	63
▶ DONNER LA PRIORITE AU RENOUVELLEMENT URBAIN ET A LA RESORPTION DE LA VACANCE DANS L'OFFRE RESIDENTIELLE	63
▶ AMELIORER LE CADRE DE VIE DES CENTRALITES EN TROUVANT UN JUSTE EQUILIBRE ENTRE COMPACITE ET FONCTIONNALITE URBAINE ET NATURE EN VILLE	64
▶ RENOUER LES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES BATIS POUR ETRE PLUS RESILIENT.....	64
3.2 PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES COMME BIEN COMMUN, SUPPORT DE LA BIODIVERSITE, DE L'IDENTITE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	66
▶ PROTEGER ET VALORISER LE PAYSAGE POUR PRESERVER L'ARMATURE VERTE ET LA BIODIVERSITE	66
▶ INVESTIR DANS DES PAYSAGES DE QUALITE, FACTEUR D'IDENTITE ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	67
3.3 ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICE MINIMALE ACCESSIBLE A TOUS EN 15 MINUTES.....	68
3.4 LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS ET DES BIENS AUX RISQUES ET AUX NUISANCES	69
▶ VEILLER A LA BONNE QUALITE DE L'AIR.....	69
▶ REDUIRE LE RISQUE DIRECT ET INDIRECT DE POLLUTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT	70
▶ REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES.....	70
▶ DEVELOPPER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS	70
▶ LIMITER LES EFFETS NEGATIFS DU BRUIT ET DES CHAMPS ELETROMAGNETIQUES DANS LES ZONES LES PLUS EXPOSEES	70



LE SOCLE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

LE SOCLE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

LES ACQUIS DU PREMIER SCOT :

Depuis une quinzaine d'années, le SCoT a permis d'organiser un espace de dialogue et de coopération permanent entre les intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle.

L'armature territoriale multipolaire est reconnue et constitue un gage d'équilibre et de complémentarité entre les territoires.

Les enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de gestion économe du foncier sont mieux compris et se traduisent dans les documents d'urbanisme.

Une majorité d'intercommunalités exercent désormais la compétence urbanisme et ont approuvé ou sont en cours d'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'ouverture de la révision du SCoT a été motivée par l'ambition d'approfondir les coopérations et la mise en cohérence des politiques publiques intercommunales, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la mobilité et des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires.

Au-delà de la démarche de planification stratégique, les intercommunalités membres entendent, à travers le SCoT, faire converger et contractualiser des engagements de politiques publiques plus opérationnels.

Le syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine a pour rôle d'animer, de faciliter et d'organiser la mise en œuvre de ces engagements, à travers le programme d'actions du SCoT qui sera établi.

L'AMBITION : UN SCOT ORGANISATEUR DES TRANSITIONS ET DES COOPERATIONS AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITE

► LES TRANSITIONS ET LES COOPERATIONS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

La géographie historique de la structuration du Sud Meurthe-et-Moselle fonde sa singularité : la multipolarité et l'interdépendance qui sont à l'origine des grands équilibres territoriaux.

Cette singularité et ces équilibres ont été fragilisés par les formes du développement urbain, la faible dynamique des emplois et la stagnation démographique qui créent des concurrences territoriales et affaiblissent les polarités.

Dans le même temps, les enjeux climatiques, énergétiques et liés à la biodiversité sont de plus en plus prégnants. Les modes de vie et les dynamiques économiques évoluent rapidement sous l'effet conjugué des transformations numériques et de la progression des préoccupations écologiques.

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT doit **relever le défi d'un nouveau mode de développement qui renforce la qualité de vie, la santé et le bien être des habitants.**

Ce mode de développement fondé sur les transitions écologique et climatique, plus sobre en ressources, en énergie et en foncier, valorise les complémentarités et les coopérations entre intercommunalités.

Dans la stratégie du SCoT, les transitions et les coopérations territoriales ne sont pas « un passage obligé », elles sont pensées comme de véritables opportunités pour améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité du territoire.

Cette ambition portée par le SCoT repose sur trois principes :

- **Mettre en œuvre une stratégie Sud54 dans le respect des territoires et de leurs institutions**

Le SCoT reconnaît et valorise les complémentarités territoriales. L'intercommunalité reste le périmètre de réflexion de base, les objectifs de développement devant être modulés selon les spécificités de chaque territoire. Certaines orientations d'aménagement (mobilité, foncier économique, énergies, alimentation...) doivent ainsi être pensées à l'échelle du grand territoire dans un principe d'équité et de solidarité.

- **Organiser et réguler le développement, en priorisant une approche qualitative plutôt que quantitative**

Chaque intercommunalité doit disposer d'un socle de base pour se développer dans chaque domaine. Le SCoT doit néanmoins organiser et réguler ce développement, en priorisant une approche qualitative plutôt que quantitative. En matière de services et d'habitat, le développement doit être plus fortement priorisé dans les polarités afin qu'elles conservent leur rôle. En matière économique, il s'agit de prioriser l'offre foncière pour certains projets stratégiques, porteurs d'intérêt pour l'ensemble du Sud 54.

- **Tenir compte des spécificités et de l'antériorité de chaque territoire**

Les objectifs de sobriété foncière sont territorialisés en tenant compte des spécificités et de l'antériorité de chaque territoire. Le développement en extension est réalisé sous conditions (projet d'intérêt Multipole, reconversion de friche, opération exemplaire, étude de densification...) dans le respect des principes de densification et d'optimisation foncière que définit le SCoT.

► **RENFORCER LA POSITION DU SUD54 AU COEUR DES GRANDES DYNAMIQUES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

En 2013, le SCoT établissait le constat d'un Sud54 au cœur des dynamiques européennes grâce à sa position stratégique de carrefour mais présentant des fragilités, en particulier :

- Un territoire de passage (corridor) captant insuffisamment les flux ;
- Des débouchés ferroviaires vers le sud peu performants ;
- Aucune connexion TER / LGV ;
- Un trafic dense sur l'A31.

Des infrastructures et des interconnexions étaient donc manquantes et certains axes étaient saturés. Plusieurs projets étaient à l'étude.

Aujourd'hui, les fragilités constatées il y a 10 ans restent d'actualité, la situation s'est même dégradée :

- La saturation sur l'axe autoroutier de l'A31 s'est renforcée par les flux de plus en plus importants sous la pression exercée par le Nord lorrain et le Luxembourg. La situation reste tenable grâce à des solutions comme le doublement des services du TER ou les pratiques spontanées de covoiturage, ...
- En 2019, les liaisons directes LGV directs entre Nancy, Lyon et Marseille ont disparu pour une durée annoncée de 5 ans ;
- La ligne ferroviaire 14 Nancy-Vittel-Merrey est fermée depuis 2016 mais d'importants travaux devraient être réalisés pour une reprise d'exploitation annoncée par la Région à l'horizon 2025 ;
- L'activité de l'aéroport lorrain décline très fortement depuis 2020 posant la question du modèle économique et du devenir de cet équipement régional ;
- Le projet fluvial Saône/Moselle ne bénéficie pas d'un calendrier de réalisation, en raison de son classement dans les projets à horizon lointain par la commission Mobilité 21.

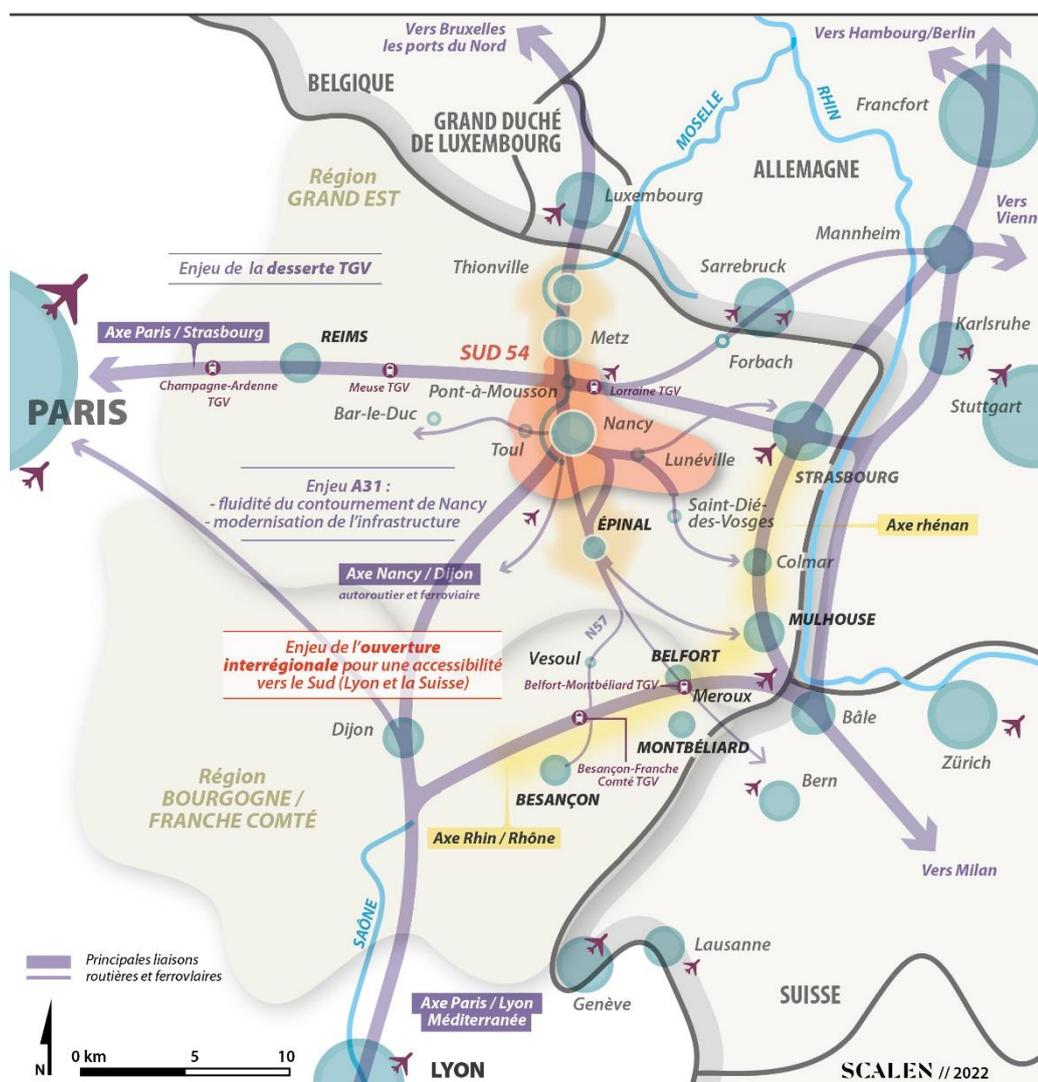
L'attractivité et le rayonnement du Sud54 passent par sa capacité à renforcer son accessibilité et son positionnement à l'échelle régionale et nationale.

- **Renforcer la desserte du territoire, améliorer l'ouverture vers et depuis le sud et affirmer une stratégie commune d'amélioration des infrastructures**
 - Le projet ferroviaire de Réseau express métropolitain Nancy-Metz-Luxembourg doit permettre de renforcer la performance des liaisons entre les deux métropoles et en transfrontalier (cf. : engagements du « Livre blanc des mobilités en Lorraine » établi fin 2021 dans le cadre du Grenelle des mobilités initié par la Région Grand Est et le PM du Sillon lorrain et le Manifeste pour un sud lorrain connecté) ;
 - L'amélioration des liaisons interrégionales vers le Sud entre Nancy, Dijon et Belfort ou la liaison avec la LGV Rhin-Rhône sont des leviers à actionner, en lien avec la Région et la SNCF, pour éviter que le Sud de la Lorraine ne se transforme en impasse ferroviaire.
- **Conforter le positionnement métropolitain en misant sur l'excellence et les points forts « marqueurs » du territoire**
 - Conforter le positionnement métropolitain du Sud 54 et du Grand Nancy en particulier, en lien avec les grands pôles de la région, en valorisant les marqueurs territoriaux (santé, culture, sport, enseignement supérieur, recherche et innovation)
 - Valoriser la « multipolarité » et les complémentarités territoriales pour favoriser une dynamique métropolitaine équilibrée qui bénéficie à tous.

- **Renforcer les coopérations territoriales avec les espaces voisins (le Sud lorrain, le sillon mosellan, la Moselle, le Grand Est, le Luxembourg, l'Alsace, la vallée du Rhône, la région parisienne)**

- Entretien des réseaux et des démarches de coopérations avec les territoires voisins, susceptibles d'améliorer les politiques publiques et de générer du développement (ex : avec le Nord de la Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du Pôle métropolitain du Sillon lorrain, du Syndicat mixte des Ports lorrains, du projet Des Hommes et des Arbres, du projet d'écosystème hydrogène ARCHYPEL...);
- Consolider et animer les coopérations interSCoT à plusieurs échelles ; en proximité avec le SCoT des Vosges centrales, le SCoT de l'agglomération messine, le SCoT du Pays de Sarrebourg, ou dans le cadre de l'interSCoT du sillon lorrain (SCoT Vosges centrales, SCoTAM, SCoT Nord54, SCoT de l'agglomération de Thionville) et dans le cadre de la conférence régionale des SCoT du Grand Est.

POSITIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ DU SUD54



TROIS ORIENTATIONS POUR REpondre AUX DEFIS DES 20 PROCHAINES ANNEES

► LES TRANSITIONS : UNE MULTIPOLE PLUS SOBRE ET RÉSILIENTE

Vers un nouveau mode de développement moins prédateur en ressources, moins consommateur en foncier, qui favorise la coopération plutôt que les concurrences pour répondre aux défis climatiques, écologiques et sociaux.

► LES EQUILIBRES ET COMPLEMENTARITES : UNE MULTIPOLE COOPÉRATIVE ET ATTRACTIVE

S'appuyer sur une armature territoriale équilibrée, qui encourage à jouer sur l'interdépendance et les diversités territoriales pour offrir les conditions d'une bonne qualité de vie, d'un développement équilibré et d'une attractivité retrouvée.

► LA QUALITE DE VIE : UNE MULTIPOLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN ÊTRE DE SES HABITANTS

Vers des choix d'aménagement privilégiant la qualité de vie, la santé et le bien-être, qui s'appuient sur les principes d'un urbanisme circulaire valorise les services écosystémiques rendus par la biodiversité, sur un urbanisme du recyclage et maîtrisé.

1

**TRANSITION(S) :
UNE MULTIPOLE
PLUS SOBRE ET
RÉSILIENTE**

1. TRANSITION(S) : UNE MULTIPOLE PLUS SOBRE ET RÉILIENTE

Le changement climatique, le déclin de la biodiversité et les pollutions constituent des menaces de plus en plus prégnantes pour la santé humaine et **les conditions de vie.**

Dans le Sud54 les choix d'aménagement urbain et d'organisation des mobilités des dernières décennies pèsent sur nos consommations énergétiques, continuent à consommer du foncier et dégradent les sols, les milieux naturels et la biodiversité.

La fragmentation des habitats naturels, l'exploitation des ressources et la disparition des zones humides rendent le territoire plus vulnérable et fragilisent les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le Sud54 présente également une dépendance forte aux énergies fossiles. Le rythme de baisse des consommations d'énergie est insuffisant au regard des objectifs nationaux et régionaux et de la crise énergétique actuelle.

Ces constats mettent le territoire au défi d'inventer rapidement de nouveaux modèles de développement et d'aménagement plus résilients, qui ne compromettent pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins.

L'ambition du SCoTSud54 est de réduire l'exposition du territoire aux effets potentiels du changement climatique (sécheresse, inondations...) en engageant une démarche volontariste de transition énergétique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Cette ambition s'inscrit dans les perspectives nationale et régionale de décarbonation des modes de transports, des activités économiques et de l'habitat, avec la perspective du « Zéro émission nette à l'horizon 2050.

Ainsi, les choix d'aménagement :

- Concourent à une organisation territoriale et une urbanisation plus rationnelle limitant les consommations énergétiques des déplacements. Ils recherchent et encouragent la construction et la rénovation de bâtiments sobres en énergie et veillent en parallèle, à faciliter le développement et l'usage des énergies renouvelables en tirant profit des spécificités du territoire, en favorisant la mise en œuvre du SRADDET (au côté des actions locales des PCAET et de la charte 2015-2030 du PNRL) dans le respect de la biodiversité, du patrimoine bâti, des paysages et de l'agriculture ;
- Optimisent et limitent l'utilisation des ressources naturelles (l'eau, l'air, la forêt, le foncier, les ressources du sous-sol, etc..). Leur gestion de manière durable est un enjeu important afin de garantir aux générations actuelles et futures de bonnes conditions de vie sur le territoire (adaptation au changement climatique, maintien de la biodiversité, réponse aux besoins alimentaires locaux...);
- Œuvrent à la préservation et la remise en état des espaces naturels et une gestion au plus proche du cycle de l'eau pour préserver la biodiversité et accroître les capacités du territoire à se prémunir des épisodes de fortes chaleurs (tension sur la ressource en eau et risques sanitaires) ou de fortes pluies et orages violents, qui pourraient devenir plus récurrents ;
- Encouragent l'émergence de nouveaux modèles de développement, de nouvelles coopérations et de nouveaux outils pour faire de ces transitions une opportunité de création d'activités et d'emplois (énergies renouvelables, filières alimentaires de proximité, économie circulaire...).

1.1. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE POUR REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET GAGNER EN AUTONOMIE

Le Sud54 a déjà engagé sa transition : les collectivités locales du Sud54 ont mené au cours de ces dernières années différentes stratégies et initiatives pour lutter contre le changement climatique, mais les objectifs nationaux et régionaux demandent encore des efforts importants pour être atteints et s'inscrire à la fois dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (vers la neutralité carbone et le Zéro émission nette à l'horizon 2050) et dans les objectifs régionaux du SRADET permettant de gagner en autonomie énergétique.

Rappel :

Les trajectoires de réduction des GES définies par l'État et la Région visent respectivement un recul de 40 % et de 54 % à l'horizon 2030. Entre 1990 et 2018 le sud 54 a enregistré un recul de -3,4 % de ces émissions.

L'objectif fixé par la région Grand Est est de 41 % d'EnR&R dans la consommation d'énergie finale en 2030. La part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation finale du territoire est estimée à 8,5% en 2020

Afin de réduire les gaz à effet de serre au regard des objectifs et de s'affranchir des énergies fossiles non renouvelables, le SCoT Sud54 souhaite accélérer sa transition énergétique par une double dynamique indissociable :

- La réduction des consommations énergétiques sur l'ensemble des postes de consommation (activités, déplacements, logements, etc.) ;
- Le développement et la diversification des sources d'approvisionnement en énergie en encourageant le développement des énergies renouvelables et de récupération (solaire, éolien, hydroélectrique, biomasse, bois énergie, géothermie...).

► **REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES**

La sobriété représente le premier levier de réduction des consommations. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques locales tout en répondant aux besoins de la population et des entreprises. La sobriété énergétique passe essentiellement par la maîtrise des mobilités et le développement de solutions alternatives pour le fret et la logistique ainsi que par des actions d'amélioration énergétique du bâti résidentiel et économique.

Les territoires doivent ainsi, au travers de leurs politiques locales et de coopérations territoriales, réduire les besoins de consommation énergétique dans le domaine des transports et du bâti par :

- Des choix d'aménagement contribuant à des modes de vie plus sobres et encourageant la réduction des besoins de mobilité ;
- Des politiques d'amélioration et de réhabilitation du parc immobilier existant.

Fixer un objectif de réduction des consommations énergétiques globales à – 29% en 2030 et – 55% en 2050.

Le SCoTSud54 s'inscrit dans un scénario de baisse des consommations qui reprend les hypothèses présentées dans le SRADDET. L'objectif est de réduire la consommation énergétique finale de 29 % en 2030 et de 55 % en 2050.



- **Réduire les besoins en énergie des déplacements par un choix d'organisation territoriale basé sur l'armature et une organisation des mobilités plus durable**

Le SCoTSud54 affirme la volonté de renforcer cette organisation territoriale équilibrée et notamment les différentes fonctions des polarités urbaines et villageoises au service d'un territoire plus sobre. Ce principe vise à minimiser les distances à parcourir pour favoriser les déplacements à pieds, à vélo en proximité ou en transports collectifs, afin de limiter l'usage de l'automobile pour réduire les consommations énergétiques, la production de gaz à effet de serre et les pollutions de l'air.

Les politiques publiques veillent ainsi à :

- S'appuyer sur l'armature, via le renforcement des villes, bourgs et villages structurants pour répondre aux besoins de proximité et limiter voire réduire les besoins de déplacement ;
- Organiser une offre multimodale performante, pour favoriser les échanges entre les différents niveaux de l'armature territoriale en consommant moins d'énergie ;
- Coordonner urbanisation et transport pour organiser la demande en déplacement vers un modèle moins dépendant de l'automobile ;

- Développer des infrastructures de déplacement pour les modes actifs et améliorer leur qualité.

- **Réduire les besoins énergétiques en favorisant les solutions alternatives au transport routier de marchandises**

Le Sud54 est à la croisée de flux internationaux, au carrefour de deux corridors européens support d'importants flux de marchandises essentiellement routiers. L'évolution des réglementations vers la baisse des émissions de CO2 et des consommations énergétiques implique d'importantes mutations pour le transport de marchandises **et la logistique**. Dans cette perspective, le SCoTSud 54 fait le choix de :

- Préserver la viabilité et la continuité des infrastructures existantes pouvant être support de transports de marchandises plus durables (canaux à grand et petit gabarits, voies ferrées, installations portuaires...) ;
- Conforter et favoriser les infrastructures et projets susceptibles d'accueillir des fonctions logistiques multimodales (ports, plates formes rail-route etc...) ;
- Encourager le développement du report modal du fret, en accompagnant les acteurs économiques dans la mutation de leur organisation logistique.

- **Réduire les besoins énergétiques du bâti en orientant le modèle d'aménagement vers la sobriété**

Le secteur du bâtiment représente 35 % de l'énergie consommée dans le Sud54 et 31 % des émissions de GES, devant le secteur de l'industrie. La réduction des impacts environnementaux des bâtiments est donc un enjeu majeur. Les politiques publiques veillent à :

- Réhabiliter le parc immobilier existant en intégrant des objectifs de performance énergétique, notamment dans les centres-anciens, les lotissements pavillonnaires et le parc locatif aidé en adaptant les interventions en fonction des typologies de bâti ;
- Viser la sobriété énergétique dans les constructions neuves vers l'objectif national de neutralité carbone en 2050 et développer de nouvelles formes urbaines économes en énergie ;
- Modifier les modes de construction afin de concevoir des logements répondant à l'évolution des conditions climatiques actuelles et futures en faisant converger confort d'hiver et d'été ;
- Garantir la performance énergétique des bâtiments publics, d'activités économiques et commerciales.

► **POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU MIX ENERGETIQUE DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITE, DES BESOINS ALIMENTAIRES ET DES PAYSAGES**

La production d'énergie est en hausse de 80 % depuis 2005 sur le Sud54 grâce à des politiques volontaristes de développement des EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) sur certains territoires. Néanmoins, les objectifs régionaux de production nécessitent de poursuivre et d'accentuer les efforts par une mobilisation massive de l'ensemble des potentiels énergétiques disponibles dans le respect des enjeux environnementaux, alimentaires et de qualité de vie.

Le SCoTSud 54 a pour objectif de permettre la mise en œuvre des objectifs nationaux et régionaux selon un cadre et des principes partagés. Il s'agit d'encourager la territorialisation des objectifs à travers la mise en œuvre de politiques locales, de prioriser le développement des EnR&R sur les espaces déjà artificialisés et de préserver les fonctions de production alimentaire, la biodiversité et les paysages.

Rappel de l'objectif SRADET

Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 en augmentant la production d'énergies renouvelables et de récupération par 3,2

- **Organiser une stratégie territoriale de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) pour atteindre au moins 50% des consommations du Sud54 couvertes par la production d'ENR&R en 2050 (soit environ 4670 GWh produits)**

La Région Grand Est a pour objectif d'être Région à Energie Positive d'ici 2050. Cet objectif est global, et doit être territorialisé. Il appartient donc à chaque territoire de se positionner quant à sa contribution à cet objectif régional. Si le potentiel de production d'énergies renouvelables du Sud Meurthe-et-Moselle ne permettra pas d'atteindre 100 % des besoins énergétiques couverts par les ENR en 2050, le territoire porte l'ambition d'activer tous ses potentiels et d'accélérer le développement des énergies renouvelables au regard de la crise énergétique et des enjeux climatiques. Il s'agit donc de soutenir les politiques permettant de :

- Activer les différents potentiels de production identifiés sur l'ensemble des filières (éolien, solaire photovoltaïque, géothermie, hydrogène, électricité, biogaz, méthane, bois -énergie...) pour construire un mix énergétique adapté à l'identité du territoire, intégrant la qualité des paysages et les enjeux alimentaires et de biodiversité.
- Favoriser les synergies entre les projets énergétiques et les opérations d'urbanisme, la mutualisation des infrastructures et le déploiement des réseaux d'EnR&R ;

○ **Concevoir un schéma directeur de des énergies renouvelables, garant des équilibres territoriaux et de la qualité environnementale des projets, pour mobiliser tous les potentiels**

Le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle bénéficie d'un potentiel EnR diversifié qu'il convient de mobiliser collectivement. Le développement des EnR&R ne peut plus se faire au « coup par coup » mais doit être anticipé au moment de la planification. La question de la production énergétique est à intégrer aux projets de territoire en identifiant les besoins, les types d'énergie à développer et les sites les plus appropriés pour leur installation.

Ainsi le SCoT souhaite se doter d'une stratégie territoriale de mobilisation du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations. Cette ambition pour le territoire, dessinée dans le cadre du SCoT, sera déclinée opérationnellement dans le cadre d'un Schéma Directeur des EnR&R qu'il conviendra de définir collectivement. Les territoires doivent ainsi :

- Poursuivre les efforts entamés en termes de déploiement des dispositifs d'EnR&R, en fonction de leurs capacités de production, en prenant en compte tous les enjeux en présence, notamment environnementaux, patrimoniaux ou de sécurité ;
- Valoriser et préserver les gisements énergétiques en fonction des potentiels par filière, mais également en tenant compte des contraintes spécifiques liées à la préservation des paysages, du patrimoine bâti, des terres agricoles et des milieux naturels et à la capacité des réseaux ;

Des potentiels « stars »	- Eolien - Photovoltaïque - Système ENR bâtiment : Géothermie/ Aérothermie
Des potentiels modérés mais très dynamiques	- Méthanisation
Des potentiels faibles, mais pouvant jouer un rôle important pour le développement local	- Bois-énergie - Hydraulique
Un « haut potentiel » à mieux évaluer	- Chaleur fatale

- Encourager la coopération territoriale notamment autour de projets d'EnR à gouvernance locale pour capitaliser les ressources énergétiques locales.

- **Prioriser le développement des EnR&R sur les espaces déjà artificialisés en prenant en considération les enjeux paysagers et préserver les fonctions alimentaires du sol et les réservoirs de biodiversité du SCoT**

Tenant compte des impacts territoriaux, environnementaux et paysagers des installations de production d'ENR et afin d'éviter un déploiement non maîtrisé, le SCoT définit pour les principales filières des principes d'implantation permettant de concilier l'ambition énergétique et la protection de la biodiversité, l'insertion paysagère, la production alimentaire des terres agricoles.

Ainsi le SCoT affirme la volonté pour l'ensemble des EnR&R de :

- Prioriser l'implantation sur les surfaces bâties (grandes toitures, bâtiments résidentiels, tertiaires, agricoles, industriels, etc.), les terrains à faible valeur d'usage déjà artificialisés (friches, ombrières de parking, etc.) ou les terrains dits « dégradés » dans le respect des servitudes de protection du patrimoine ;
- Optimiser l'intégration des sites et projets dans le paysage et le cadre de vie ;
- Préserver les espaces dont les fonctions écologiques et de régulation sont indispensables à l'adaptation au changement climatique et au maintien de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- Ne pas déstabiliser la filière agricole alimentaire et la qualité des sols lors du déploiement des EnR&R.

En outre, concernant les filières :

- Solaire photovoltaïque, le SCoT affirme la volonté de préserver l'usage de production alimentaire des terres agricoles et d'interdire son implantation dans les espaces naturels et réservoirs de biodiversité. Il est important d'affiner la connaissance des espaces de production agricole et de leurs potentiels alimentaires pour mieux les préserver. En revanche, certains espaces sont classés comme agricoles mais pourraient avoir une vocation de production énergétique. Ce travail doit être mené en partenariat avec la profession agricole ;
- Les friches industrielles, délaissés routiers et toitures doivent être le lieu prioritaire du déploiement de ces dispositifs. Pour réussir la mobilisation de ce potentiel, il est essentiel de travailler avec les gestionnaires des réseaux routiers et les services de l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine (UDAP) pour faciliter la mise en œuvre et identifier les points de convergence et bonnes pratiques ;
- Éolien, le SCoT affirme la volonté d'intégrer la qualité paysagère sans qu'elle ne devienne un élément bloquant : il s'agit d'éviter les densités excessives d'éoliennes, tout comme les déploiements anarchiques. D'autre part, il faut s'appuyer sur les infrastructures existantes afin de limiter l'artificialisation (création de chemins et routes, le défrichement...) ;
- Méthanisation, le SCoT souhaite s'inscrire dans une coopération avec le monde agricole, au travers d'une stratégie commune et partagée afin de favoriser les pratiques vertueuses en matière de méthanisation.

- **Organiser les complémentarités et les coopérations territoriales en matière de déploiement des EnR&R**

Les territoires à faible densité de population détiennent un potentiel de production important, notamment sur l'éolien, mais ne disposent pas toujours des moyens d'ingénierie pour organiser le développement. A l'inverse les territoires urbains plus denses disposent d'un faible potentiel de production, alors que ce sont les territoires les plus consommateurs. Il s'agit donc de s'engager collectivement dans des coopérations territoriales pour aboutir à :

- Constituer un outil partagé de conseil, de soutien et de financement aux projets territoriaux de développement des EnR&R ;
- Mutualiser les moyens techniques et financiers de développement des EnR&R.

1.2. DES RESSOURCES A GERER PLUS DURABLEMENT POUR GARANTIR LES BESOINS DES GENERATIONS FUTURES ET LIMITER LES CONCURRENCES

Le Sud54 bénéficie d'importantes ressources naturelles essentielles : sols, eau, forêts, milieux naturels et paysages diversifiés.... Leur gestion est aujourd'hui encadrée par des lois cadres et des documents de rang supérieur (SDAGE pour l'eau, loi climat et résilience et SRADDET pour le foncier, charte du PNRL pour l'environnement, les paysages...) afin de veiller à leur préservation, à leur possibilité de régénération car elles constituent des ressources vitales pour la biodiversité et pour les activités humaines.

Des efforts ont été faits par les collectivités locales depuis 2013 : le rythme d'artificialisation des sols a ralenti, un équilibre a été trouvé sur l'exploitation des ressources du sous-sol, la tendance est à la baisse pour les prélèvements en eau et les équipements en assainissement collectif progressent en milieu rural.

Cependant, les enjeux de gestion durable de ces ressources s'accroissent. La consommation foncière se poursuit sans croissance économique et démographique, le changement climatique met en tension la ressource en eau, les ressources du sous-sol se raréfient dans un contexte où les besoins sont à la hausse. Ces tendances pourraient créer des conflits d'usages et des déséquilibres, et à terme mettre en péril la disponibilité des ressources pour les générations futures.

Le SCoT se doit de prendre en compte et de traduire localement les objectifs de gestion durable des ressources (foncier, eau...) portés par le cadre législatif et les documents de rang supérieur. Il souhaite en outre garantir une gestion équilibrée de ces ressources entre usages et entre territoires.

► REDUIRE LE RYTHME DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN S'INSCRIVANT DANS UNE TRAJECTOIRE « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » A L'HORIZON 2050

Comme la plupart des territoires français, le développement du Sud54 repose très majoritairement sur l'artificialisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF) au rythme d'environ 120 hectares par an. Si le rythme d'artificialisation des sols a eu tendance à ralentir au cours des années 2010, notamment grâce à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme à la suite du SCoT de 2013 et au développement d'outils et de politiques de renouvellement urbain, il demeure élevé au regard des faibles dynamiques démographiques et économiques du territoire.

Le foncier est pourtant une ressource limitée. L'artificialisation des sols est difficilement réversible et la préservation de sols de qualité est liée aux enjeux de santé publique, de coûts économiques (pour les ménages et les collectivités), de mobilité, de production agricole, de biodiversité, de gestion des risques. L'artificialisation des terres s'effectue, la plupart du temps en périphérie et essentiellement sous la forme d'un d'urbanisme monofonctionnel peu dense. Cette croissance est couteuse en espace et se traduit par le report vers la périphérie des villes, des bourgs et des villages de différentes fonctions (commerces et équipements) qui fragilise les centralités urbaines et entraîne des conséquences sociales et environnementales préjudiciables.

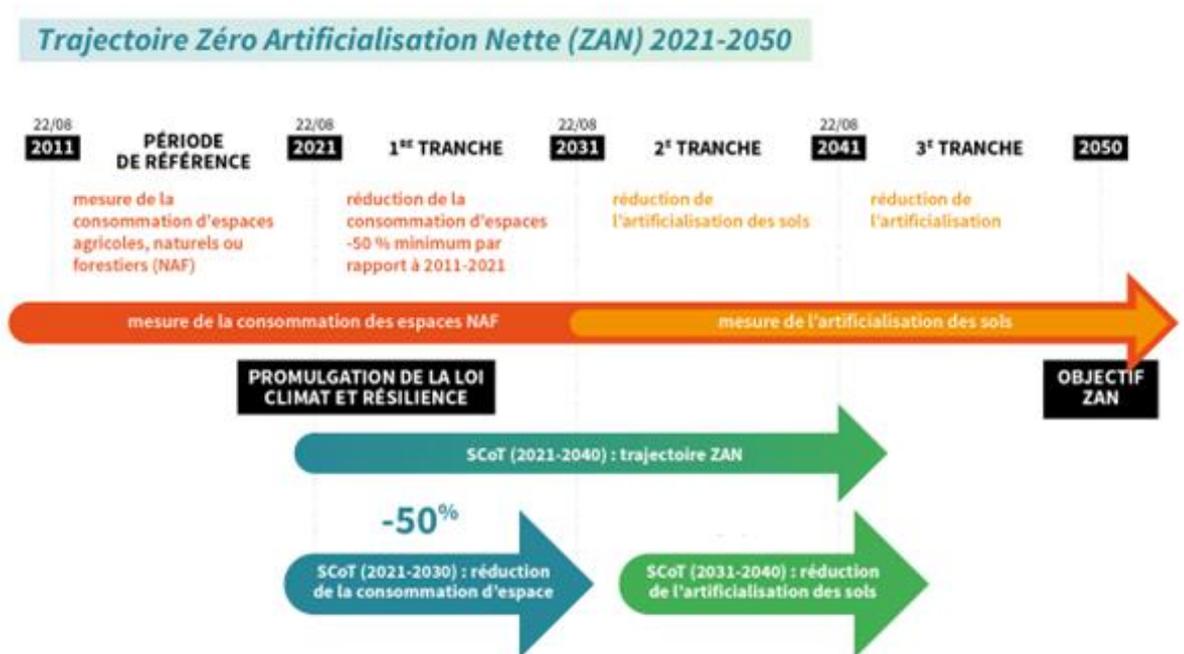
D'autre part les évolutions législatives importantes, définissant de nouveaux objectifs de sobriété foncière au plan national et régional doivent être traduites localement.

Le SCoT affirme donc un principe de réduction du rythme de l'artificialisation et d'usage rationnel de l'espace. Ce principe est traduit en objectifs de sobriété foncière qui doivent s'appliquer dans un cadre de solidarité et de respect des spécificités territoriales et de réponse aux besoins nécessaires au développement du territoire. Il s'agit de trouver un équilibre en recherchant l'efficacité foncière.

- **Une trajectoire en trois temps vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Pour le Sud54, le ZAN est établi comme un objectif à atteindre en 2050 par la mise en œuvre d'une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols, programmée par tranches de dix ans, à compter de la promulgation de la loi Climat et Résilience. **Cet objectif tient compte de la trajectoire définie par le SRADDET pour le Sud Meurthe-et-Moselle.**

Pour la première tranche, de 2021 à 2030, le rythme de l'artificialisation doit **tendre vers une réduction de moitié** par rapport à celui de la décennie précédente. Sur cette première période, l'artificialisation des sols s'entend comme la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, une notion déjà utilisée en planification.



- **2021-2030 : tendre vers la réduction de moitié de la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2011-2020**

- Maîtriser l'étalement urbain en trouvant un équilibre entre les besoins nécessaires au développement du territoire (économique et résidentiel) et préservation de la ressource foncière, en cherchant l'efficacité foncière ;

- Prioriser le développement au sein des espaces bâtis, en mobilisant des potentiels différenciés selon les contextes (vacance, friches, dents-creuses) ;
- Orienter prioritairement les besoins d'artificialisation des sols pour des vocations économiques, énergétiques et d'équipements structurants ;
- Maîtriser les extensions urbaines par des formes d'urbanisation moins consommatrices d'espaces (pour l'habitat et l'économie) ;
- Limiter au maximum toute artificialisation destinée au développement commercial.

Pour information

Période de référence (2011-2020)

Environ 1220 ha consommés soit 0,3% de tous les espaces Naturels Agricoles et Forestiers

- **2031-2040 : amplifier les efforts de sobriété foncière avec un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation de -65 % par rapport à la période 2011-2020**

La notion d'artificialisation des sols témoigne de la prise en compte de leurs fonctionnalités écologiques, là où la notion bidimensionnelle de consommation d'espace ne considère que l'usage de leur surface.

Sur la période 2031-2040, l'objectif de sobriété foncière s'inscrit dans une logique de réduction du rythme d'artificialisation des sols et plus seulement de consommation d'espace. Cet objectif de réduction est de -65% par rapport à la période 2011-2020.

Le cas échéant, des actions volontaires de renaturation ou de désartificialisation des sols pourront venir compenser l'artificialisation des sols.

Pour information

Pour la période 2021-2030, la réduction de l'artificialisation des sols est assimilée à la réduction de la consommation d'espaces NAF.

- **2041-2050 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050**

Le SCoTSud54 s'inscrit dans l'objectif du ZAN à l'horizon 2050. Cet objectif consiste à stabiliser, à l'échelle du Sud54, l'étendue des surfaces artificialisées en conditionnant toute nouvelle artificialisation « brute » des sols à une renaturation (ou désartificialisation) équivalente d'espaces artificialisés.

Pour information

Soutenu depuis 2011 par la Commission européenne dans sa « feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources », l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est apparu en France dans le « Plan Biodiversité » de juillet 2018, avant traduit législativement en août 2021.

La loi Climat & Résilience complète ainsi le corpus législatif constitué depuis une vingtaine d'années en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain : lois SRU, Grenelle II, Alur et Élan.

► ORGANISER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS UN CADRE SOLIDAIRE ET DE RESPECT DES SPECIFICITÉS DE CHAQUE INTERCOMMUNALITÉ

Ces objectifs de sobriété foncière devront être déclinés, en lien avec les besoins nécessaires au développement du Sud54, à l'échelle des intercommunalités en fonction de leurs spécificités territoriales et des efforts déjà opérés.

○ Constituer une enveloppe foncière commune pour des projets d'intérêt Multipole

- Il s'agit d'identifier les projets structurants répondant aux besoins de développement du Sud54 et portés solidairement par les intercommunalités à l'échelle de la Multipole. Par principe, ces projets sont conçus en recherchant à optimiser le foncier et à limiter l'artificialisation des sols ;
- Les consommations foncières liés à ces projets d'intérêt Multipole sont comptabilisés (en tout ou partie) dans une enveloppe commune et ne sont pas imputés aux intercommunalités qui les accueillent.
 - Projets économiques s'inscrivant dans des stratégies nationales ou régionales de réindustrialisation ou pour lesquels le territoire présente un écosystème dynamique et performant (biotechnologie-santé, numérique, matériaux, etc...) ;
 - Projets économiques participant à l'équilibre territorial en milieu rural ;
 - Projets porteurs d'enjeux liés aux transitions : filières alimentaires locales, développement des EnR&R ;
 - Projets d'équipements publics (établissements scolaires du secondaire ou universitaires, équipements de santé...)
 - Infrastructures de mobilité ou de logistique favorisant la décarbonation des mobilités, l'intermodalité et le report modal du fret.

○ Territorialiser les objectifs de sobriété foncière à l'échelle de chaque intercommunalité en tenant compte des spécificités géographiques et en s'appuyant sur les stratégies locales (PLUi, PLH)

Les objectifs de sobriété foncière par intercommunalité tiennent compte :

- Des besoins en matière de logement et de développement économique ;
- De la diversité des stratégies et des spécificités des territoires urbains, périurbains et ruraux ;

- Des efforts de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers déjà réalisés par les collectivités compétentes en matière d'urbanisme

- **Accompagner les territoires dans la démarche de sobriété foncière**

- Encourager la mise en place d'observatoires et de stratégies locales en matière de foncier ;
-
- Sensibiliser et favoriser le partage d'expériences entre élus, techniciens des collectivités, professionnels de l'aménagement sur les enjeux de la sobriété foncière, les nouveaux modèles d'aménagement à promouvoir, la qualité urbaine, la désartificialisation... ;
- Organiser et mobiliser l'offre d'ingénierie et les dispositifs financiers permettant d'atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, de renaturation ou de désartificialisation ;
- Soutenir les démarches de mobilisation des gisements fonciers au sein de l'enveloppe urbaine (friches, bâti dégradé, logements vacants...) notamment dans les communes rurales moins dotées en ingénierie ;
- Favoriser les expérimentations, la recherche de solutions et de modèles économiques pour soutenir les projets d'aménagement sobres en foncier, de renouvellement urbain ou de désartificialisation.

► **PRESERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU**

L'eau en tant que ressource vitale pour l'homme et les écosystèmes répond à de multiples enjeux écologiques, économiques et urbain. Le maintien à long terme de la qualité et de la quantité d'eau, en particulier face aux enjeux climatiques, est indispensable et suppose d'agir globalement pour économiser la ressource, réduire sa pollution et préserver le fonctionnement hydraulique du territoire.

- **Veiller à la bonne qualité de l'eau**

- Renforcer la protection des captages d'eau potable et leurs zones d'alimentation et mieux prendre en compte la question de la qualité des eaux dans les aménagements situés à proximité ;
- Préserver les zones humides dont la qualité du fonctionnement intervient sur l'état des cours d'eau, la préservation de la ressource en eau et la qualité de l'eau potable.

- **Garantir durablement l’approvisionnement en eau potable en sécurisant et mutualisant son accès**

Afin de garantir durablement l’approvisionnement en eau potable de l’ensemble des habitants du territoire, le SCoTSud54 fixe l’objectif d’assurer les besoins essentiels du territoire et de veiller à alimenter en eau potable les populations actuelles et nouvellement accueillies. Le SCoT entend :

- Favoriser un prélèvement raisonné, en valorisant les eaux pluviales comme ressource, et en recherchant d’autres sources potentielles ;
- Encourager les pratiques respectueuses de la ressource en eau (pratiques agricoles, aménagement des espaces publics, assainissement, rejets industriels, amélioration des réseaux, limitation de l’imperméabilisation des sols, etc.) ;
- Pérenniser et mutualiser les ressources en eau potable et en mobiliser de nouvelles.
- Protéger les points de captage d’Alimentation en Eau Potable (AEP), d’autant plus que le changement climatique en cours est susceptible de modifier le régime de précipitations et rendre plus problématique l’approvisionnement en eau potable ;
- Promouvoir la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité des Eaux (PGSSE) afin de garantir en permanence une eau de qualité du captage au robinet du consommateur.

► **GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOUS-SOL**

Afin de permettre le développement du Sud 54 (réalisation de logements, d’équipements, d’infrastructures...), des besoins en matières premières sont mis en évidence. Si ces besoins doivent prioritairement être satisfait par un apport issu du recyclage, ils doivent également trouver réponse dans une exploitation durable et raisonnée des matériaux présents dans le sous-sol du territoire tenant compte de la préservation des milieux et des paysages.

- **Garantir durablement l’approvisionnement en ressources minérales du sous-sol**

- Prioriser les matériaux de recyclage pour répondre aux besoins en matière première du territoire
- Limiter les nuisances liées à l’exploitation des ressources nécessaires au développement du territoire tout en veillant à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages ;
- Soutenir les professionnels des granulats dans leur recherche de diversification des sources d’approvisionnement entre roches massives, alluvionnaires et recyclage.

1.3. REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

L'armature environnementale et paysagère du Sud54 est constituée d'une diversité de milieux naturels, agricoles et forestiers qui remplissent une fonction écologique essentielle à la biodiversité et à la santé humaine, particulièrement au sein des continuités écologiques. Au-delà de cette fonction, elle assure de multiples services :

- Par sa valeur d'usage, elle conforte les services environnementaux (climat et îlots de fraîcheur, rétention et lutte contre l'inondation...) et économiques (production agricole, tourisme vert...);
- Par sa dimension sociale, elle participe à la qualité du cadre de vie, supporte le développement d'activités et de loisirs et renforce l'attachement à son lieu de résidence.

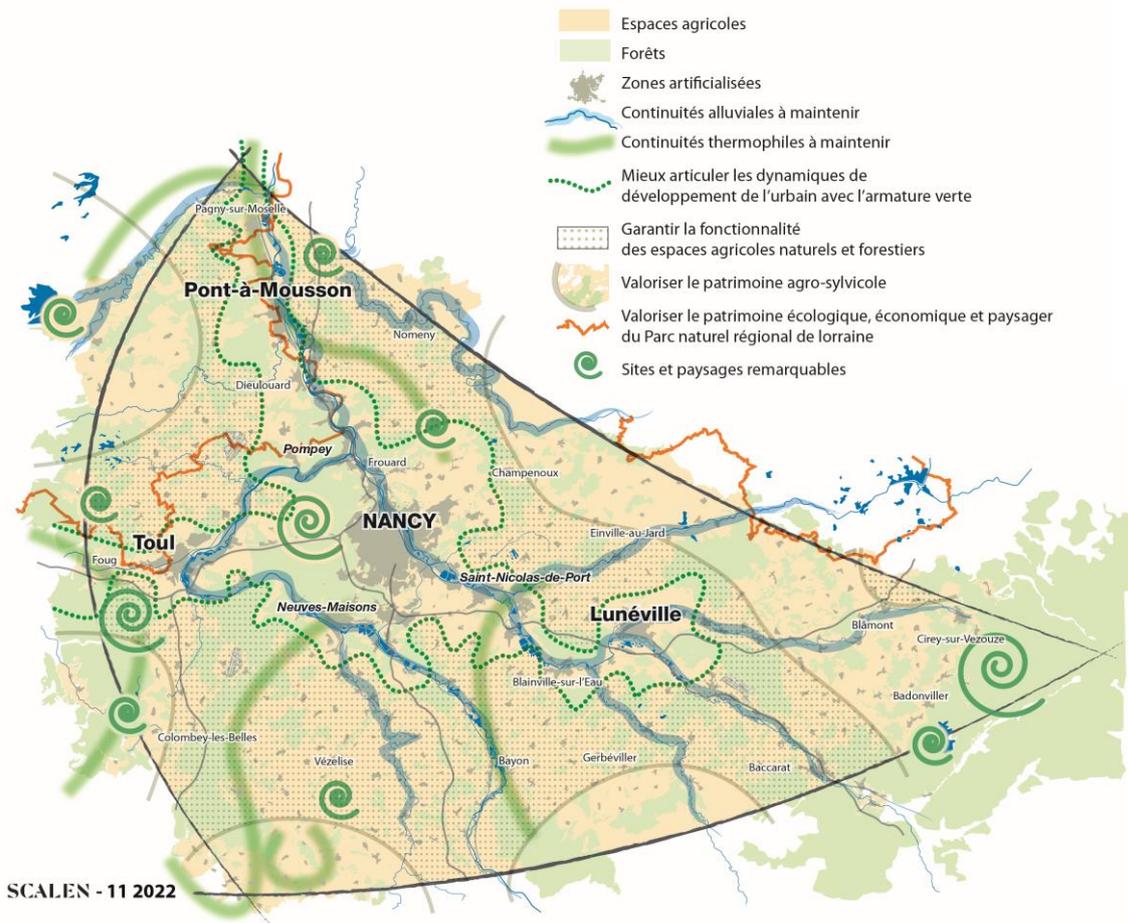
Compte tenu du caractère exceptionnellement riche et diversifié du patrimoine écologique et paysager du Sud54, le SCoT réaffirme les orientations définies en 2013 et considère l'armature environnementale et paysagère comme une composante essentielle du projet d'aménagement stratégique.

Sa préservation est une garantie de pouvoir compter sur les multiples services que les écosystèmes rendent à l'homme, notamment la réduction des conséquences du changement climatique grâce aux services de régulation des risques naturels (les zones humides constituent une protection naturelle contre les inondations), la régulation de la qualité de l'eau et de l'air.

Ainsi le SCoT fait le choix de :

- Préserver la fonctionnalité écologique et la diversité des milieux naturels et agricoles en s'appuyant sur la trame verte et bleue, en restaurant des habitats endommagés et en privilégiant les aménagements valorisant les fonctions des espaces naturels (zones tampons face aux inondations, plantes et arbres comme îlots de fraîcheur pour diminuer l'impact des canicules en ville). Il s'agit de rendre le territoire plus résilient face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.
- Protéger les espaces agricoles et forestiers. Si la biodiversité est un atout pour les productions, le SCoT a pour objectif la protection spécifique de ces espaces pour garantir leur pérennité et l'accompagnement vers des pratiques agroécologiques moins impactantes d'un point de vue environnemental et plus adaptées aux effets du changement climatique.

L'Armature environnementale et paysagère à protéger



► **POURSUIVRE LA PRESERVATION LES HABITATS NATURELS ET LEURS SERVICES ECOSYSTEMIQUES INDISPENSABLES A LA VIE BIOLOGIQUE (HUMAINE, ANIMALE ET VEGETALE)**

La diversité et la richesse des milieux naturels et des paysages offrent un réseau d'habitats de qualité. Les milieux naturels du Sud54 (ordinaires ou remarquables) contribuent au maintien de nombreux services écologiques et participent à la résilience du territoire, en particulier les vallées alluviales de la Meurthe et de la Moselle, les zones humides, les massifs forestiers (Forêt de Haye, piémont des Vosges, côtes de Toul) et les milieux ouverts et thermophiles. De nombreux outils de connaissance et de gestion existent, mais seulement 0,3 % du Sud54 est protégé par des réserves et arrêtés de protection.

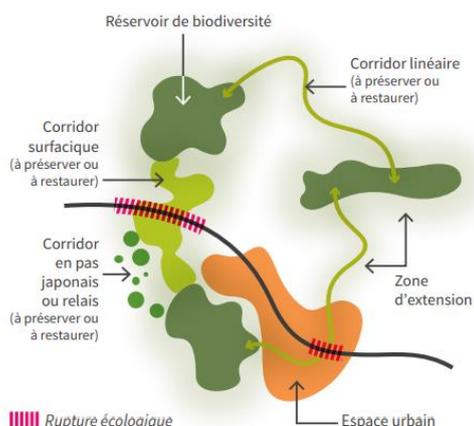
Ce patrimoine paysager et naturel est soumis à de nombreuses pressions (urbanisation, exploitation des ressources, pratiques agricoles, pollutions diverses, changement climatique), qui entraînent la perte de services écologiques notamment portés par la nature dite ordinaire, et banalisent le paysage. Toutefois, les prises de conscience et actions engagées en faveur des paysages et des milieux, en particulier avec la charte 2015-2030 du PNR de Lorraine, le SRADDET, et le SDAGE Rhin-Meuse, laissent espérer un ralentissement de l'érosion de la biodiversité et des paysages.

Le SCoT entend poursuivre les efforts engagés en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue issue du SCoT de 2013 et déjà traduite dans de nombreux documents d'urbanisme locaux, mais également aller plus loin en restaurant un certain nombre d'habitats endommagés et en favorisant la mise en œuvre de solutions basées sur la nature.

○ **Continuer d'assurer le bon fonctionnement écologique des milieux naturels en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue**

- Décliner localement la Trame Verte et bleue du SCoT, du SRADDET et du PNRL ainsi que la stratégie Nationale pour les Aires Protégées de l'Etat et de la Région ;
- Pérenniser les continuités écologiques, en veillant à préserver et consolider prioritairement les réservoirs de biodiversité notamment les zones humides et thermophiles ;
- Préserver les corridors écologiques existants qui assurent les fonctionnalités essentielles à l'échelle du territoire, notamment en termes de circulations et d'échange de biodiversité ;
- Maintenir une largeur suffisante autour des cours d'eau, au titre de la protection contre les risques naturels, mais également au titre de leur bonne fonctionnalité écologique ;

PRINCIPES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

=

Réservoirs de biodiversité

Espaces naturels riches, de haute valeur en termes de biodiversité, au sein desquels est assuré le cycle de vie (reproduction, alimentation et refuge) d'espèces particulières et qu'il convient de protéger autant que possible.

+

Corridors

Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité (haies, cours d'eau, talus, chapelets de milieux humides, etc.). Ils sont existants ou à remettre en état/créer.

○ Restaurer les habitats endommagés et créer de nouveaux espaces favorables à la biodiversité (en milieu urbain et rural)

- Décliner localement les objectifs régionaux (SRADDET et PNRL) de restauration des corridors écologiques nécessaires à la viabilité de la trame verte et bleue, à hauteur de 3 % des espaces concernés par an ;
- Atténuer prioritairement les ruptures liées aux infrastructures de transport, aux obstacles à l'écoulement des eaux, à l'urbanisation ;
- Reconnecter les secteurs forestiers et développer les milieux humides et les espaces thermophiles ;
- Encourager l'identification de zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sols non artificialisés (zones soumis à des aléas, restauration de continuités écologiques, création d'îlot de fraîcheur...).

○ Limiter les effets de l'éclairage urbain sur la biodiversité et la santé (trame noire)

En complément de la trame verte et bleue, le SCoT encourage la mise en œuvre d'une trame noire permettant l'adaptation de l'éclairage, notamment public, dans les zones les plus sensibles pour la biodiversité tout en assurant la sécurité des déplacements actifs.

○ Favoriser la nature en ville

- Maintenir des éléments végétaux existants et développer des continuités arborées et végétales dans les milieux urbains afin de connecter les espaces de nature au sein des villes et villages et de les relier, à l'extérieur, avec les composantes de la trame verte et bleue ;
- Intégrer la nature au cœur des projets d'aménagement en intégrant des bonnes pratiques environnementales et rendant le bâti support de nature.

► **PROTEGER LES ESPACES FORESTIERS ET AGRICOLES, LEVIERS MAJEURS D'ATTENUATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE**

Les espaces agricoles et forestiers sont des ressources fondamentales du territoire qui remplissent de multiples fonctions économiques, nourricières, paysagères et écologiques. Ils sont aujourd'hui en mutation (diversification et développement de nouvelles pratiques, évolution du nombre et de la taille des exploitations) et confrontés à des perturbations externes (réchauffement climatique et crises sanitaires, instabilité des marchés...) qui peuvent les fragiliser.

Le SCoT a pour objectif de pérenniser ces secteurs d'activités et de faire pleinement participer ces espaces à la stratégie de développement du Sud54. L'enjeu de la pérennité économique de ces activités est intimement lié aux enjeux paysagers et écologiques du territoire.

L'agriculture et la sylviculture sont ainsi considérés par le SCoT comme des activités majeures du territoire. Le SCoT a pour objectif de protéger la fonction première de ces espaces et d'encourager la transition vers des productions répondant à des besoins alimentaires locaux et des pratiques adaptées aux évolutions climatiques et moins impactantes pour l'environnement.

○ **Conforter les espaces agricoles et forestiers comme activités économiques majeures du territoire**

- Protéger les espaces agricoles et forestiers à long terme en leur donnant une lisibilité et une sécurité foncière ;
- Réduire et optimiser les surfaces ouvertes à l'urbanisation en vue d'économiser l'outil de travail, non renouvelable, de ce secteur d'activité ;
- Mieux encadrer la constructibilité en zone agricole pour répondre aux objectifs de sobriété foncière et préserver l'espace agricole du mitage ;
- Protéger les grands boisements du territoire ainsi que leurs lisières.

○ **Encourager la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et renforcer la diversification : filières courtes (transformation et vente), agrotourisme...**

- Renforcer et valoriser les pratiques agricoles respectueuses des ressources (eau, air, sol) et diversifiées (polyculture, élevage, viticulture, maraîchage, agroforesterie, etc...).
- Soutenir le développement d'un équilibre et d'une complémentarité entre une agriculture présente sur les marchés mondiaux et l'implication dans les circuits-courts de proximité ;
- Encourager la structuration de filières locales complètes (production, transformation, consommation).

○ **Protéger et développer les activités agricoles porteuses d'une image forte et répondant aux besoins alimentaires locaux**

La richesse et la diversité des productions agricoles ont forgé l'identité paysagère du Sud54 et développé le patrimoine alimentaire et culturel du territoire. Ces productions sont porteuses d'une image forte et participent à la qualité de vie.

La préservation et la valorisation des espaces de production sont une condition de l'attractivité du territoire. Ils offrent un potentiel de développement touristique et de filières d'alimentation locales pouvant faciliter le maintien de populations actives dans les secteurs les plus ruraux du territoire et participent à l'autonomie alimentaire du Sud54.

Le SCoT entend ainsi particulièrement préserver et valoriser les terroirs et les savoirs faire du territoire notamment les vignobles du Toulois, les vergers de Mirabelle et les espaces de polyculture élevage et de prairies.

○ **Garantir une utilisation du bois respectueuse des milieux forestiers**

- Favoriser les pratiques sylvicoles raisonnées veillant à la bonne gestion forestière à long-terme en veillant au bon équilibre entre les productions bois-énergie et les autres utilisations du bois liés à la construction et à l'industrie ;
- Favoriser la diversification des usages combinant l'économie des grandes filières (bois énergie, bois construction, bois ameublement, etc.) avec les filières locales et la promotion du patrimoine forestier (loisirs, tourisme).

1.4. FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITE DE DEVELOPPEMENT ET D'EMPLOIS

Relever le défi des transitions suppose de mettre le territoire sur une trajectoire de développement visant l'autonomie énergétique et alimentaire.

Le SCoT fait ainsi des transitions climatique, écologique, énergétique et alimentaire, un élément moteur de son développement économique et social.

Il s'agit d'un levier de création de valeur et de richesse et d'un objet de coopération stratégique entre les intercommunalités composant la Multipole

► LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

- **Construire des écosystèmes liés à la sobriété, la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables disposant de chaînes de valeurs robustes**
 - Valoriser les potentiels de marché liés à la commande publique et aux besoins des entreprises
 - Organiser, animer et développer les compétences mobilisables sur le territoire
- **Développer des moyens d'accompagnement et de financement des projets d'installation de production d'énergies renouvelables**
 - Mettre en place un outil de co-investissement permettant de garantir les plus-values territoriales et de partager les retombées économiques de la production d'EnR&R
- **Organiser les coopérations pour la rénovation énergétique des logements et des bâtiments d'activités**

► FAVORISER LES INITIATIVES D'ECONOMIE CIRCULAIRE, RENFORCER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Créer les conditions adaptées au déploiement de l'économie circulaire pour une bonne gestion des ressources et des déchets et à la mise en œuvre de synergies entre les entreprises locales**
- **Encourager et valoriser les initiatives et les filières de réemploi des matériaux de construction pour les bâtiments et les espaces publics ;**
- **Encourager les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (MGN, Bassin de Pompey et Terres de Lorraine)**

► ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

Le SCoT intègre les objectifs stratégiques du Projet alimentaire territorial Sud meurthe-et-mosellan.

Un important potentiel agricole et une attention grandissante des consommateurs pour les productions bio et locales constituent une opportunité pour soutenir une activité agricole de proximité indispensable à la cohésion entre territoires ruraux et urbains.

○ Préserver et mobiliser le foncier pour l'alimentation locale

- Améliorer la connaissance des potentialités foncières et de la qualité agronomique des sols pour le développement de l'agriculture de proximité ;
- Favoriser la mobilisation foncière pour développer l'agriculture de proximité notamment sur les zones de friches, les couronnes des villes et villages et les fonds de vallée.
- Protéger spécifiquement les espaces agricoles périurbains à forts enjeux
- Organiser la mobilisation et la maîtrise du foncier par les collectivités (observatoire du foncier public, mobilisation des biens sans maîtres...)
- Faciliter l'utilisation du foncier pour l'alimentation locale (soutien financier à l'installation, outils de portage foncier, critères pour l'attribution du foncier...)
- Préserver et valoriser le modèle de polyculture-élevage (outils de connaissance, formations...)

○ Structurer et accompagner le développement des projets de transition alimentaire en activant les 4 leviers : production, transformation, distribution, consommation

- Encourager la structuration de filières complètes pour investir le marché local (production, transformation, consommation) créatrices d'emplois, réduisant l'impact sur l'environnement, accessibles et justement rémunératrice pour l'ensemble des acteurs économiques orienter les productions vers le local (garantir de nouveaux débouchés à la production locale, favoriser l'installation et la diversification, développer les filières déficitaires...)
- Favoriser le développement d'outils de transformation complémentaires pour les besoins du territoire
- Organiser la logistique de proximité et la commercialisation au sein du « Marché d'intérêt local » ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

2

**ÉQUILIBRES ET
COMPLÉMENTARITÉS :
UNE MULTIPOLE
COOPÉRATIVE ET
ATTRACTIVE**

2. ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS : UNE MULTIPOLE COOPÉRATIVE ET ATTRACTIVE

Le Sud54 présente une dynamique démographique faible et doit faire face aux défis du vieillissement de la population. En parallèle, l'économie du territoire présente des signes d'essoufflement. Le tissu productif en baisse n'est plus compensé par une économie présentielle qui se tasse. La perte du nombre d'emplois **sur la dernière décennie** affecte quasiment tous les territoires du Sud54.

Cette atonie démographique et l'essoufflement économique mettent à mal les équilibres territoriaux par la dispersion du développement. Les polarités sont fragilisées par les phénomènes liés à la périurbanisation et à l'étalement urbain, préjudiciables pour l'ensemble du territoire. L'offre en foncier économique ne répond plus aux exigences de qualité, d'accessibilité et de lisibilité que recherchent les acteurs économiques.

Le territoire doit relever le défi de l'attractivité, trouver de nouveaux relais de croissance dans un modèle de développement plus résilient pour relancer la dynamique d'emplois. Ceci nécessite de repenser les conditions d'accueil du développement économique, plus en phase avec les transitions climatiques, énergétiques, écologiques, numériques auxquelles les acteurs économiques font face. Il s'agit d'organiser un modèle de développement plus qualitatif avec des villes et villages vivants offrant services de proximité et logements, un cadre de vie préservé et une mobilité plus durable moins dépendante de l'automobile.

Pour répondre à ces défis, l'ambition est d'affirmer une armature territoriale équilibrée, qui encourage à jouer sur l'interdépendance et les diversités territoriales pour offrir les conditions d'une bonne qualité de vie, d'un développement équilibré et d'une attractivité retrouvée. Le développement économique et résidentiel doit être équilibré, offrant à chaque intercommunalité la capacité à répondre à ses besoins et de participer à l'attractivité globale du Sud54.

Pour y parvenir, le SCoTSud54 fait le choix de :

- La complémentarité entre les villes, les bourgs, les villages en confortant l'armature territoriale. Les choix d'aménagement doivent permettre d'organiser le développement résidentiel et l'offre de service de façon à renforcer les polarités urbaines et rurales de l'armature afin de lutter contre la dispersion de l'offre de service et la dispersion de la croissance urbaine résidentielle pour une meilleure accessibilité aux besoins quotidiens et à l'emploi. Des complémentarités s'organisent entre les différents niveaux de l'armature territoriale, chacun offrant un éventail de logements, d'emplois, de services et d'équipements en adéquation avec les fonctions des polarités.
- Une réponse logement renouvelée s'appuyant sur les potentialités existantes dans les tissus urbains constitués (bâti vacant, dents creuses, friches), mais également plus qualitative et diversifiée favorisant les parcours résidentiels sur tous les territoires.
- Une armature économique hiérarchisée et confortée, l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre foncière économique pour éviter les concurrences et gagner en lisibilité, ainsi que de cohérence entre fonctions économiques, enjeux environnementaux et objectifs de sobriété foncière.
- Une mobilité plus durable au service de tous pour conforter le Sud54 en tant que bassin de mobilité

2.1 REpondre aux besoins des habitants en s'appuyant sur l'armature territoriale

L'armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle s'organise autour de pôles urbains et ruraux qui offrent un éventail de logements, d'emplois, de services et d'équipements en adéquation avec les fonctions qu'ils exercent.

Ce maillage multipolaire est fragilisé par une baisse d'attractivité de certains centres et par la périurbanisation. Les signes de vulnérabilité identifiés dans le SCoT de 2013 sont toujours à l'œuvre malgré les efforts des territoires pour la maîtrise du développement, pour la revitalisation des centralités et la traduction dans les PLU et PLUi des principes généraux de la structuration et de l'organisation territoriale autour de l'armature. Les secteurs ruraux continuent de souffrir d'une réduction et d'un émiettement de l'offre de service et les secteurs urbains doivent gérer les charges de centralités et déplacements induits par leur offre de services et d'emplois. Certaines centralités urbaines et rurales perdent toujours de la population malgré les efforts de recyclage foncier et d'amélioration de leurs parcs de logements.

C'est pourquoi le SCoT a pour objectif de réaffirmer le rôle de l'armature en tant que modèle d'organisation et de structuration du territoire. Ce modèle de développement peut aujourd'hui s'appuyer sur le développement d'outils et financements pour agir sur l'attractivité des centralités.

► REAFFIRMER LE RÔLE DE L'ARMATURE TERRITORIALE EN TANT QUE MODÈLE D'ORGANISATION ET DE STRUCTURATION DU TERRITOIRE GARANT DES ÉQUILIBRES ET DES PROXIMITÉS

Le développement urbain du SCoT repose sur l'affirmation d'une organisation multipolarisée autour des pôles urbains et ruraux qui offrent un éventail de logements, d'emplois, de services et d'équipements.

Cette multipolarité répond à plusieurs objectifs :

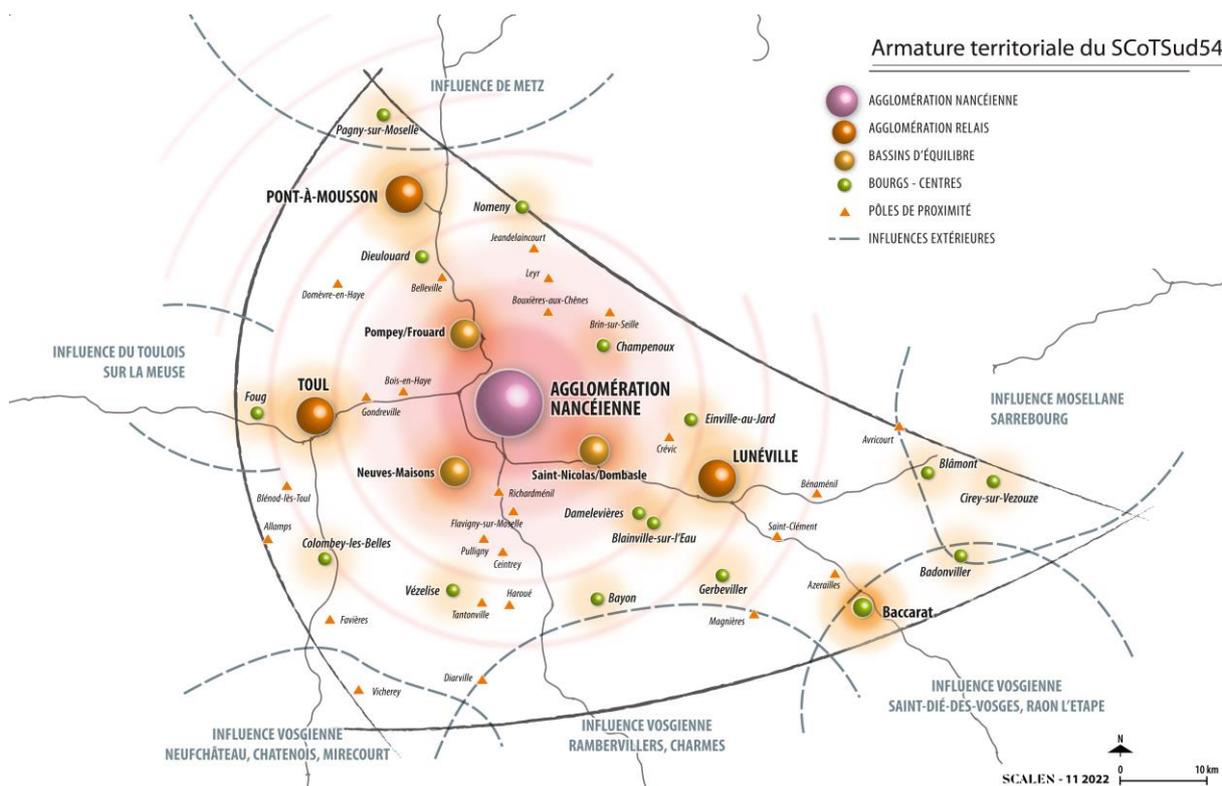
- Permettre à chaque ménage d'accéder facilement à ses besoins quotidiens (emplois, équipements, commerces, services, diversité du parc de logements, accès à la culture et aux loisirs, etc.), dans une proximité avant de devoir se déplacer vers une polarité supérieure pour des besoins plus spécifiques ;
- Lutter contre l'étalement urbain et la dispersion du développement qui fragilise les centralités et engendre une consommation foncière sans croissance économique et démographique ;
- Préserver et valoriser les équilibres avec les milieux naturels, les patrimoines bâtis et paysagers, l'agriculture et la forêt.

La structuration du territoire et son développement reposent ainsi sur la reconnaissance de l'armature territoriale actuelle, sur le renforcement des polarités afin qu'elles exercent leurs fonctions de centralités et de proximité en particulier dans les secteurs ruraux.

Des dynamiques d'articulation et de complémentarités s'exercent entre les trois premiers niveaux de l'armature et entre l'ensemble des polarités et leurs bassins propres :

L'armature urbaine du SCoT Sud54 se décline à travers cinq échelons pour lesquels sont affichés des objectifs de fonctions et de service :

- Le pôle urbain métropolitain (Métropole du Grand Nancy) est conforté dans ses fonctions métropolitaines, la reconquête résidentielle est orientée dans l'accueil de ménages familiaux, les fonctions commerciales doivent être confortées dans le centre-ville. Sa fonction de pôle d'échange multimodal métropolitain autour d'un système de transport optimisé permet d'améliorer son accessibilité avec les autres niveaux de l'armature et plus globalement avec l'extérieur du territoire.
- Les trois agglomérations relais (Lunéville, Toul et Pont-à-Mousson) sont confortées dans leurs fonctions économiques et résidentielles (reconquête de leurs centres anciens et diversification de leur offre d'habitat). Leur offre de services (hôpital de proximité, culture, lycée, services administratifs, commerce de centre-ville) est maintenue, voire consolidée. Le développement de véritables pôles d'échanges multimodaux organisant les déplacements à l'échelle de leur bassin de vie, via des systèmes de rabattement performants, s'appuient sur une offre TER fréquente et cadencée.
- Les fonctionnalités de trois pôles urbains d'équilibre (Neuves-Maisons, Pompey, Saint-Nicolas-de-Port/ Dombasle) s'inscrivent dans un bassin de vie de proximité, à travers une amélioration de la qualité urbaine, un renforcement de leurs pôles d'emplois et d'habitat (diversification pour l'accueil de jeunes ménages), le développement des pôles de services (enseignement, petite enfance) et la constitution de pôles d'échanges de bassins en appui et mieux connectés au Pôle urbain métropolitain.
- Les fonctions des bourgs-centres s'organisent selon leur poids démographique et leurs spécificités locales (soutien aux équipements scolaires du secondaire, au tissu commercial, aux services de proximité ainsi qu'à la revitalisation de leur centre). Le caractère structurant de ces bourgs-centres est renforcé par une accessibilité améliorée s'appuyant sur un système de rabattement repensé et une coordination avec la desserte ferroviaire existante.
- Les bourgs de proximité structurés en réseaux proposent une offre de services de proximité en milieu rural adaptée aux besoins locaux qui devra être maintenue dans le temps. (ex : petite enfance, maison médicale, commerce de proximité, offre résidentielle, maintien et développement des activités artisanales, agricoles et sylvicoles).



► **CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS AUTOUR DE L'ARMATURE POUR ASSURER UN MAILLAGE ET UNE ACCESSIBILITÉ PERFORMANTE**

Les polarités urbaines et rurales de l'armature concentrent l'essentiel des services et équipements du territoire, supports de la vie locale. Le maillage territorial qu'elle propose permet une accessibilité globalement bonne à l'offre de service de la vie courante, en dehors des communes situées sur les secteurs ruraux les moins denses à proximité de la Moselle, de la Meuse et du département des Vosges.

Le maintien et le renforcement de leur niveau d'équipements et de services doit permettre d'assurer à la population une certaine qualité de vie et être un vecteur d'attractivité pour les territoires. En attribuant à chaque échelon des objectifs de fonctions, il s'agit de limiter les concurrences et de garantir une lisibilité du territoire en matière économique, résidentielle et d'organisation des services.

- **Des objectifs de fonctions et de services pour chaque niveau d'armature :**
 - Pôle urbain métropolitain : renforcer les équipements à fort rayonnement métropolitain dans les domaines de la santé, de la culture, de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement ;
 - Agglomérations relais : Reconquérir les centres anciens, maintenir et conforter l'offre en services (hôpital de proximité, culture, lycée, services administratifs) ;
 - Pôles urbains d'équilibres : améliorer la qualité urbaine, développer les pôles de services (enseignement secondaire, culture, sports et petite enfance) ;

- Bourgs-centres : Consolider les fonctions de centre de vie, soutenir les équipements scolaires, de santé, commerces et services de proximité, revitaliser les centres ;
 - Pôles de proximité : Maintenir et conforter l'offre pour les besoins locaux (équipements scolaires, petite enfance, soins).
- **Renforcer le rôle des polarités et de leurs centralités dans les stratégies locales de développement de l'offre de service et d'équipement et de développement résidentiel**
- Rééquilibrer le développement résidentiel et commercial vers les centres des polarités en adaptant l'offre de logement existante et en favorisant le maintien et le développement du commerce de détail de proximité dans les centralités urbaines ;
 - Valoriser le patrimoine et le cadre de vie, engager des réflexions sur le stationnement et l'espace public.
- **Des besoins en nouveaux services à anticiper, notamment liés au numérique ou à de nouvelles demandes sociales**
- Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire ;
 - Accompagner les nouveaux usages et les perspectives offertes par le numérique (emploi rural, télétravail, formation, e-commerce et logistique associée, démarches administratives, etc.) ;
 - Permettre et accompagner le développement de services et des espaces de travail collaboratif à distance, permettant de limiter les déplacements, en particulier des tiers-lieux, espaces de coworking.

► REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DE LA POPULATION ACTUELLE ET A VENIR

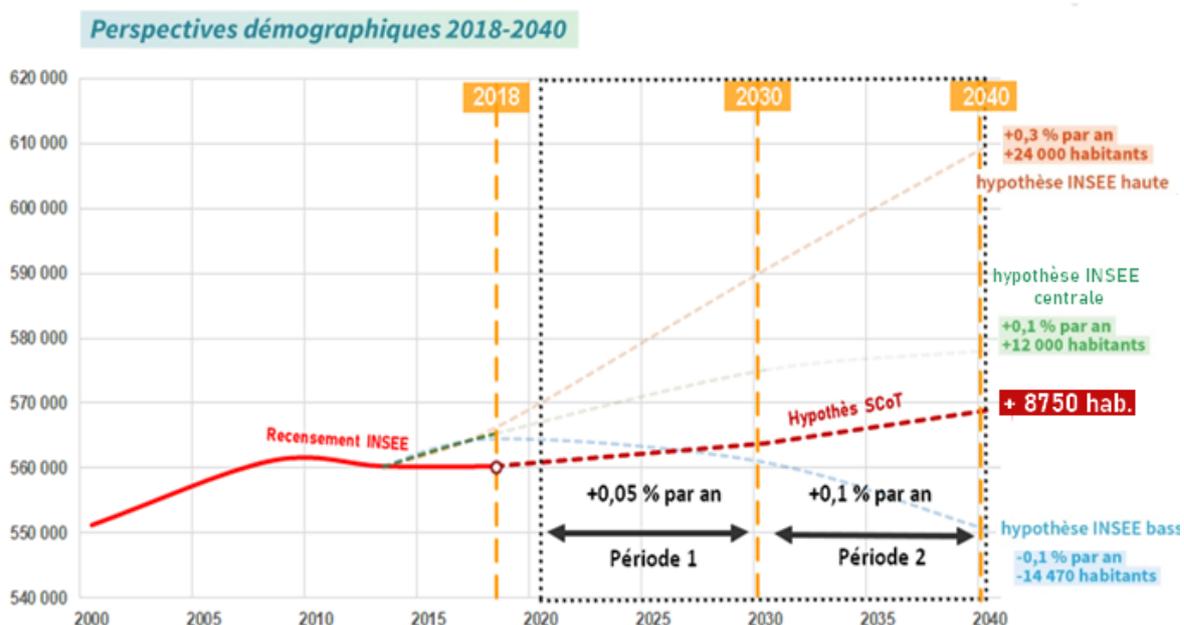
La réponse aux besoins en logements du territoire du Sud54 à l'horizon 2040 doit permettre de répondre aux besoins des ménages installés comme ceux des populations nouvelles. Le maintien et l'accueil des ménages sont fondamentaux pour permettre le développement de l'ensemble du territoire.

○ Une perspective démographique réaliste et progressive :

- + 0,05% an sur la période 2021-2030
- + 0,1% an sur la période 2031-2040
- (+ 8750 habitants à horizon 2040)

Les acteurs publics s'engagent dans une perspective réaliste et raisonnée de développement du territoire, tant du point de vue économique que démographique, ces deux objectifs étant indissociables.

En plaçant au cœur du projet d'aménagement la volonté de s'inscrire dans un nouveau mode de développement équilibré fondé sur les transitions (écologiques, économiques, alimentaires, énergétiques) au service de l'attractivité et de la qualité de vie, le SCoTSud54 affirme la volonté d'une croissance démographique raisonnée par l'accueil et le maintien des ménages actifs et des familles.



○ Une réponse logement adaptée aux perspectives démographiques

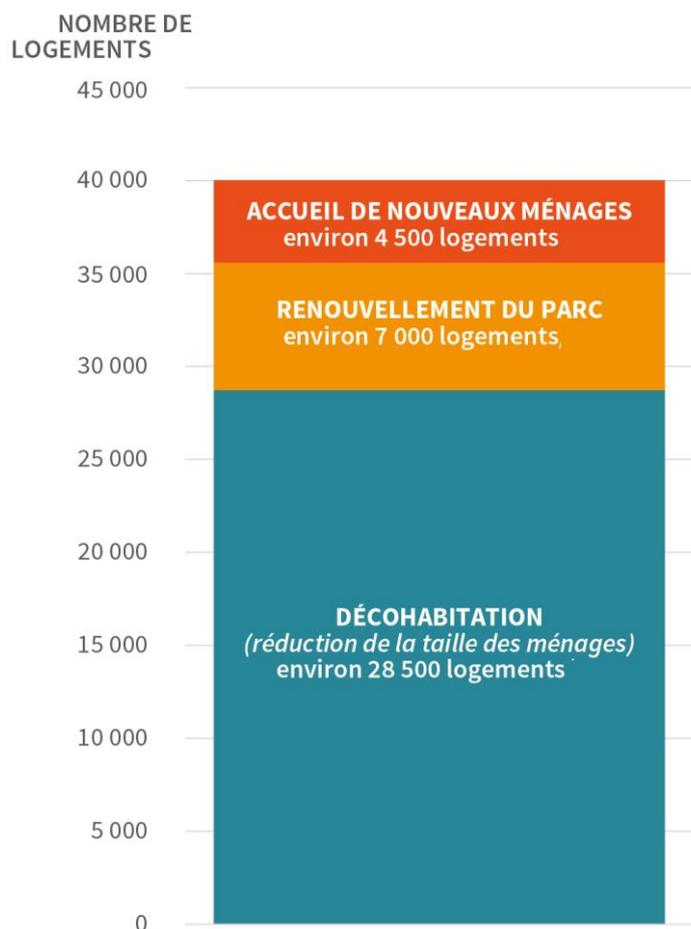
La détermination des besoins de production de logements s'appuie sur l'hypothèse d'une croissance démographique retenue pour l'ensemble du Sud54 de 0,05% pour la période 2021-2030 puis de 0,1% pour la période 2031-2040, en tenant compte des évolutions prévisibles dans la structure des ménages et le renouvellement nécessaire d'une partie du parc de logement.

La réponse logement pour les années à venir sera essentiellement liée à la décohabitation des ménages, qui aujourd'hui porte l'essentiel des besoins.

Le SCoTSud54 prévoit ainsi la production de **40 000 logements** supplémentaires se décomposant ainsi :

- La réponse logement liés à la décohabitation et au renouvellement urbain :
 - **35 500 logements** pour la période 2021-2040 ;
- La réponse logement pour l'accueil de nouvelle population :
 - **4500 logements** pour la période 2021-2040 ;

Réponse aux besoins en logements



► **DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENT FAVORISANT LES PARCOURS RESIDENTIELS ET REpondANT A LA DEMANDE SOCIALE**

La diversification de l'offre en logement est difficile à mettre en œuvre et ce malgré le développement de politiques locales de l'habitat. Les politiques nationales et le marché immobilier spécialisent l'accueil résidentiel des territoires. Les besoins ne sont ainsi pas toujours satisfaits sur certains segments tels que les logements familiaux accessibles sur la Métropole ou petits logements locatifs en milieu périurbain et rural pour jeunes et seniors.

Le SCoT a pour objectif d'améliorer l'attractivité résidentielle par une meilleure prise en compte de la diversité des besoins et des publics dans un contexte de spécialisation géographique de l'accueil des ménages. Il s'agit de pouvoir faciliter les parcours résidentiels des habitants à chaque âge de la vie, et de répondre à la diversité de leurs besoins, à la fois en termes de types d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire), de statuts (accession, location), de typologies des logements (accueil des familles ou encore des personnes vieillissantes), de formes urbaines et de localisations.

- **Répondre aux besoins du vieillissement par des logements plus petits et adaptés, proches des commerces et services,**
 - Favoriser l'adaptation des logements au vieillissement de la population, accroître et diversifier les modes d'hébergement ;
 - Prioriser la réponse aux besoins liés à la décohabitation et au vieillissement dans les tissus urbains existants et au plus proche des commerces et services;

- **Répondre aux besoins en logement des publics spécifiques et maintenir une production de logements accessibles socialement**

- **Développer une offre de logements à destination des jeunes ménages actifs et familiaux**
 - Favoriser le développement de logements permettant le maintien et l'accueil des jeunes ménages afin de compenser le vieillissement ;

- **Assurer une diversité de la typologie et du statut d'occupation des logements dans chaque territoire pour mieux répondre à la demande sociale**
 - Permettre un parcours résidentiel choisi sur chaque territoire en favorisant le développement de petits logements locatifs en milieu rural et de logements plus grands familiaux en ville ;
 - Rééquilibrer la typologie des logements au regard des besoins identifiés aux différents niveaux de l'armature.

► DEVELOPPER UNE REPONSE LOGEMENT QUI S'APPUIE SUR LES POTENTIELS EXISTANTS ET RENFORCE L'ARMATURE

Le parc de logements continue d'augmenter plus rapidement que la population et le nombre de ménages entraînant concurrence territoriale et hausse de la vacance quasiment partout. Malgré les orientations du SCoT de 2013, pour favoriser la reconquête urbaine et la requalification du parc de logements pour contrer la perte d'attractivité démographique des centres urbains et dans certains milieux ruraux, les déséquilibres de développement restent ancrés :

- Les centralités urbaines et rurales souffrent toujours d'un déficit d'attractivité résidentielle.
- La vacance structurelle continue d'augmenter et est portée par des logements anciens et concentrée dans les villes-centres et certains bourgs-centres.
- Les lotissements pavillonnaires sont toujours confrontés aux besoins d'adaptation pour les personnes vieillissantes. Le parc ancien à mettre aux normes énergétiques est important : 46 % du parc est classé dans les catégories les plus énergivores.

Afin de contribuer à la résorption de la vacance, au renforcement de l'armature et de limiter la construction de logements en extension urbaine, le SCoT a pour objectif une réponse aux besoins en logement en s'appuyant sur la mobilisation du parc existant (adaptation des logements existants, résorption de la vacance et du parc indigne), et via les politiques locales d'urbanisme et d'habitat.

Il s'agit de favoriser une véritable reconquête des centralités urbaines et rurales par la requalification et l'adaptation du parc de logements des centralités urbaines et rurales.

○ Développer une offre en logement qui favorise la reconquête urbaine et la requalification du parc existant

- Prioriser la localisation de la réponse logement au sein de l'enveloppe urbaine en travaillant sur l'existant (mobilisation des logements vacants, intensification et transformation des usages, utilisation des friches et densification) ;
- Privilégier la réhabilitation du bâti ancien à la démolition-reconstruction afin de préserver les identités territoriales et limiter les coûts environnementaux (fabrication, transport, déchets...)
- Accompagner l'adaptation des lotissements pavillonnaires aux besoins des populations vieillissantes ;
- Prioriser la rénovation énergétique du parc ancien énergivore et la résorption du parc ancien indigne

Rappel des objectifs de rénovation énergétiques

Le SRADDET de la région Grand Est fixe un objectif de rénover 40 % du parc privé à l'horizon 2030 et 100 % à l'horizon 2050. Le niveau de performance énergétique visé est celui des normes « bâtiment basse consommation de 104 kWhEP/m² » soit 51 600 logements privés rénovés en 2030. Ce qui revient à rénover environ 5 160 logements privés annuellement, l'effort à accomplir reste donc important.

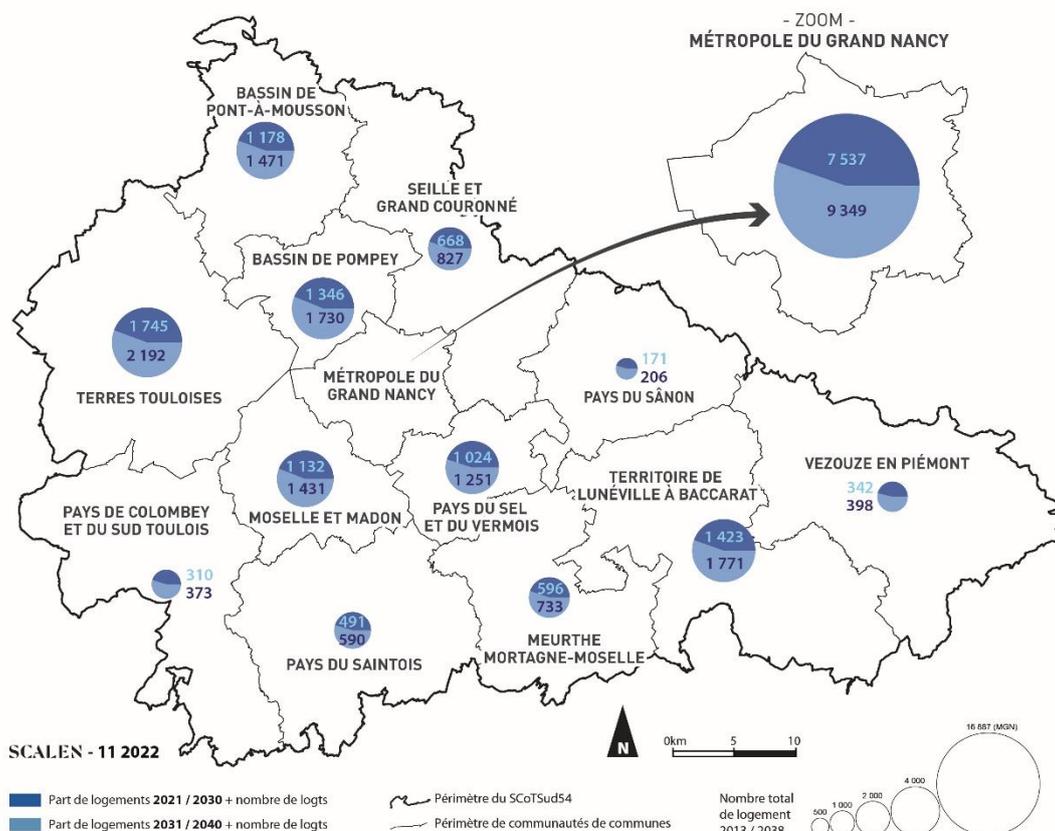
- **Développer une offre logement rééquilibrée vers les polarités, améliorer l'attractivité résidentielle des centres**

- Prioriser la localisation de la réponse logement dans les centralités des polarités, au plus près de l'offre de services et d'équipements en travaillant sur leur attractivité résidentielle ;
- Prioriser la localisation de la réponse logement dans les tissus urbains constitués, à proximité de l'habitat et de l'emploi et en articulation avec la desserte en transports ;
- Encourager l'amélioration du cadre de vie des centralités par des politiques coordonnées d'habitat, de mobilité, de redynamisation commerciale...

- **Répartir la réponse logement en s'appuyant sur les territoires et l'armature urbaine pour éviter les concurrences**

- Une répartition des objectifs adaptée aux réalités territoriales ;
- Une répartition qui s'appuie sur les périmètres des intercommunalités, supports privilégiés des stratégies locales de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Une répartition au sein des territoires qui respecte les principes fondamentaux du SCoT évoqués ci-dessus.

Objectifs de production de logements par EPCI – 2021/2040



2.2 REpondre aux besoins économiques, dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique

L'économie du Sud54 a été fragilisée ces dernières années par un essoufflement des moteurs du développement économique (productif et présentiel). Cette fragilisation s'est traduite par une dynamique de l'emploi décroissante et une polarisation sur la Métropole et le sillon mosellan.

Afin d'encourager la résilience de l'économie locale, de retrouver attractivité économique et croissance de l'emploi, le SCoT souhaite répondre à l'évolution des besoins de l'économie productive et présente et accompagner l'accélération des transitions écologiques, énergétiques et numériques, des entreprises.

L'objectif du SCoT, en tant que document de planification, est ainsi de promouvoir un développement équilibré, offrant à chaque intercommunalité la capacité de répondre aux besoins de développement, dans une logique de cohérence entre fonctions économiques, enjeux environnementaux et objectifs de sobriété foncière.

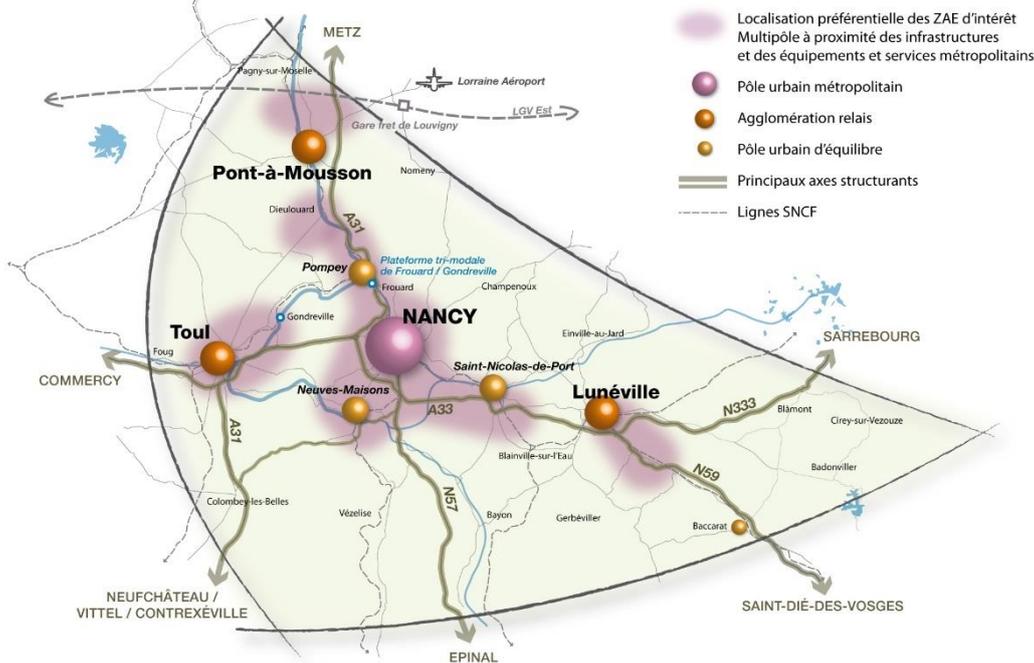
► ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR UNE OFFRE FONCIERE ADAPTEE

La qualité et la lisibilité de l'offre foncière et immobilière à vocation économique doit permettre de répondre aux attentes des acteurs économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière, de qualité urbaine, paysagère et écologique.

De nouveaux besoins ont été identifiés, notamment sur les fonciers de grande taille pour répondre aux projets économiques d'intérêt stratégique pour le Sud54.

- **Apporter une réponse foncière adaptée aux grands projets économiques stratégiques endogènes et exogènes « d'intérêt Multipole »**
 - Prévoir des réserves foncières spécifiques dédiées à l'accueil d'activités économiques stratégiques d'intérêt Multipole et portées par l'ensemble des territoires ;
 - Prioriser la localisation du foncier d'intérêt Multipole sur des sites stratégiques répondant aux besoins des filières concernées (présence d'infrastructures, accessibilité à la main d'œuvre...).

> Promouvoir une offre foncière stratégique



- **Définir une stratégie d'accueil des activités économiques par une offre foncière hiérarchisée répondant aux besoins économiques et aux objectifs de sobriété foncière (échelle EPCI)**
 - Préciser les stratégies d'accueil des activités économiques à l'échelle intercommunale sur la base d'une vision commune de répartition des besoins et d'optimisation du foncier ;
 - Favoriser le développement des emplois dans le tissu urbain existant en renforçant et en requalifiant les ZAE existantes et en mobilisant prioritairement les friches ;
 - Maintenir et accroître le maillage artisanal sur l'ensemble du territoire.

- **Promouvoir une gestion durable des sites d'activités économiques**
 - Maintenir et améliorer la qualité urbaine des zones d'activités existantes par la recherche de plus de qualité urbaine et d'innovation au niveau de l'environnement, des paysages et de la mobilité ;
 - Renforcer l'attractivité des parcs d'activités par le développement de services aux entreprises et aux salariés.

► CONSOLIDER UNE VISION COMMUNE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

○ **Coordonner les stratégies économiques des intercommunalités à l'échelle de la Multipole à travers l'agence de développement Lorr'up**

L'agence de développement économique Lorr'up constitue l'outil commun des intercommunalités composant la Multipole pour coordonner et mutualiser, à la bonne échelle, les ressources et les moyens au service des entreprises et du territoire, pour une plus grande cohérence, réactivité et efficacité des politiques de développement.

○ **Favoriser le développement des écosystèmes locaux, en lien avec les enjeux des transitions : filières alimentaires locales, rénovation et production énergétique, économie circulaire (cf. orientation supra « Faire des transitions une opportunité de développement et d'emplois)**

- Miser sur le « local », le rapprochement des offres et des demandes locales et les synergies inter-entreprises pour consolider le développement endogène

○ **Encourager le développement des Tiers-Lieux sur l'ensemble du territoire selon une stratégie commune**

- Accompagner le développement et la mise en réseau de ces espaces collaboratifs de travail, de services, de production et d'innovation
- Organiser le maillage du territoire en Tiers lieux pour répondre aux attentes sociales et nouvelles formes de travail

○ **Favoriser le développement d'une offre touristique, culturelle et de loisirs, porteuse d'attractivité**

- Favoriser le développement et l'amplification des coopérations sur les champs du tourisme, de la culture, du patrimoine, des activités de pleine nature, du tourisme fluvial...

► **ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU MODELE COMMERCIAL VERS UNE OFFRE PLUS QUALITATIVE ET LOCALE, ORIENTEE VERS LES POLARITES ET LES ZONES EXISTANTES REQUALIFIEES**

L'aménagement commercial porte de nombreux défis liés à la nouvelle segmentation du commerce (commerces physique/numérique), au dynamisme des centralités, aux mutations des zones commerciales, à la gestion du commerce de flux, aux évolutions sociologiques.

Le Sud54 n'échappe pas à ces enjeux :

- Si les zones commerciales ne présentent pour l'instant pas de signes de fragilité, elles s'inscrivent dans une tendance de mutation, notamment du côté des hypermarchés et de leurs galeries commerciales. Mutations liées à la modification des modes de consommation mais également à la nécessaire sobriété foncière.
- A l'inverse les tissus commerciaux des centralités urbaines (centres-villes et centres-bourg) semblent de plus en plus fragilisés, concurrencés par le commerce de périphérie mais surtout par le développement du commerce en ligne, qui semble impacter plus fortement ces espaces.
- Les aspirations des consommateurs évoluent en même temps que leurs modes de vie avec le développement de pratiques d'achat vers des circuits courts, le commerces de proximité ou de seconde main, la livraison.

Le SCoT a pour objectif de donner la priorité à la requalification des zones commerciales existantes, de consolider les polarités urbaines et rurales comme lieux d'accueil préférentiels du commerce et de mieux encadrer le commerce de flux.

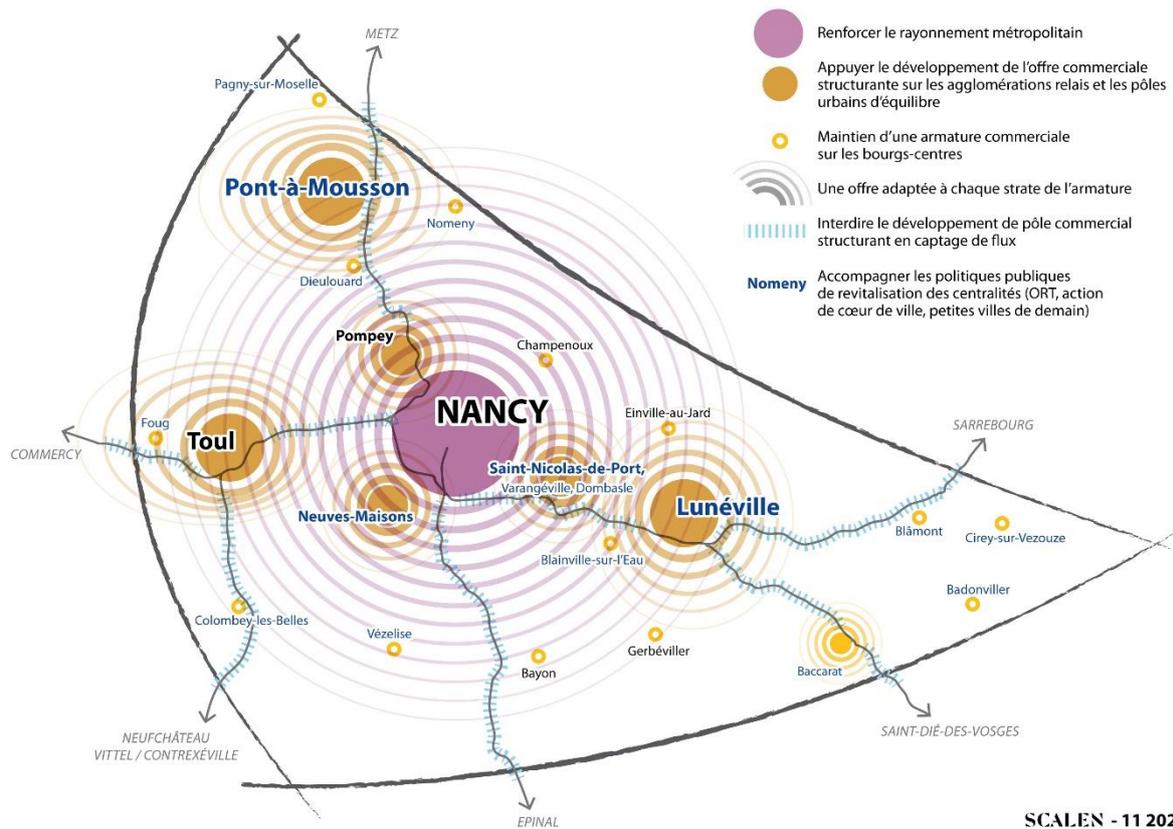
- **Requalifier et maîtriser la consommation foncière des zones commerciales**
 - Prioriser le développement commercial dans les zones existantes, stopper la création de nouvelles zones commerciales ex-nihilo ;
 - Requalifier et optimiser les zones commerciales existantes, en priorisant la réutilisation des locaux commerciaux vacants et la requalification des friches commerciales
 - Encadrer fortement les possibilités d'extensions sous conditions de réponse à une demande et de critères environnementaux et énergétiques renforcés.
 - Appliquer le principe d'interdiction de toute artificialisation sauf dérogation

- **Organiser l'offre commerciale au profit du dynamisme des centralités**
 - Consolider les centralités existantes et certaines centralités émergentes en y intégrant de la mixité fonctionnelle par le commerce (sur certaines ZAE et sous certaines conditions) ;
 - Prioriser une approche globale du commerce en cohérence avec la qualité urbaine, la proximité des services et équipements, les conditions d'accueil, etc... (projet global de reconquête des centralités).
 - Encourager et accompagner les politiques de revitalisation des territoires (Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, Centre bourg ...)

○ **Mieux encadrer le « commerce de flux » (le long des infrastructures routières)**

- Orienter le développement dans les polarités commerciales existantes ;
- Limiter l'implantation de commerces le long des grandes infrastructures routières.

Renforcer le rayonnement commercial et disposer d'un tissu commercial métropolitain équilibré



2.3 FAVORISER LES COOPERATIONS EN MATIERE DE MOBILITE POUR AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET CONSTRUIRE UNE MOBILITE DURABLE A L'ECHELLE DU SUD54

Le Sud54 est un bassin de mobilité cohérent : 94% des déplacements journaliers sont réalisés à l'intérieur du territoire avec un découplage croissant entre lieux de résidence et de travail. Les pratiques de mobilité ont peu évolué depuis 2013, avec une dépendance des ménages à la voiture toujours prégnante, notamment en milieu rural et ce malgré un élargissement de l'éventail des possibles. Une part importante des mobilités de courtes distances, techniquement réalisables à vélo ou à pied, sont encore réalisées en voiture.

Cette dépendance à la voiture soulève des enjeux environnementaux et sociaux incontestables car elle est fortement émettrice de CO2 et constitue un facteur discriminant pour l'accès à l'emploi, aux services et à la santé.

Le SCoT réaffirme la volonté de construire un système de déplacement décarboné, accessible et alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle.

Le choix d'une organisation territoriale qui renforce les polarités, en priorisant le développement au sein de l'existant, en œuvrant pour une offre en services de proximité, doit permettre de :

- Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les besoins du quotidien ;
- Renforcer les usages des solutions de transport collectif et de mobilité actives ou partagées

Le SCoT souhaite également favoriser les coopérations entre territoires et acteurs des mobilités au service de la cohérence et de la continuité des offres de mobilité.

► **PERMETTRE A TOUS DE SE DEPLACER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS, A MOINDRE COUT ET EN REDUISANT L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE AU QUOTIDIEN**

Le SCoT a pour objectif de construire un système de déplacement durable et décarboné, qui offre des alternatives crédibles et compétitives à l'usage de la voiture. Cet objectif vise à réduire la production de GES, la pollution sonore et atmosphérique, et à maîtriser les coûts induits par les déplacements en voiture, que ce soit pour les ménages et les collectivités.

○ **Contribuer à la réduction de l'usage individuel de l'automobile pour l'accès à l'emploi et aux services**

- Favoriser l'articulation des offres de transport, la continuité des réseaux, l'intermodalité et le rabattement vers les axes structurants ;
- Faciliter le déploiement du covoiturage et de l'autopartage, notamment pour les déplacements vers les pôles d'emploi

○ **Contribuer au développement des modes actifs dans la proximité**

- Développer un réseau structurant pour les modes actifs, permettant à tous de se déplacer à pieds ou à vélo en toute sécurité ;

- Organiser la continuité et l'articulation des réseaux cyclables entre les territoires
 - Privilégier les formes urbaines plus compactes et un usage optimisé des sols qui limite l'extension urbaine et réduit les distances à parcourir ;
 - Faciliter les possibilités de mutualisation de l'offre de stationnement.
- **Contribuer au développement des mobilités décarbonées**
 - Accompagner l'émergence de la filière hydrogène (usine de production, stockage, station d'approvisionnement...);
 - Consolider la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (en cohérence avec le schéma directeur d'installation de recharge des véhicules électriques).

► **ORGANISER LA COHERENCE ET LES CONTINUITES DES OFFRES DE MOBILITE EN FACILITANT L'INTERMODALITE**

Le Sud54 a l'atout d'être au cœur d'une étoile ferroviaire avec une certaine densité de gares et de haltes depuis lesquelles rayonnent des nombreux réseaux de transport en communs. L'objectif du SCoT est de renforcer l'attractivité de ces réseaux de transport collectif en organisant la cohérence et la continuité des offres de mobilité et en facilitant l'intermodalité.

- **Optimiser le réseau ferroviaire et la constitution de pôles intermodaux autour des gares articulés avec des réseaux de transport en commun locaux**
 - Renforcer l'accessibilité ferroviaire à Nancy depuis les haltes et gares TER de la première couronne mais également depuis les pôles urbains d'équilibre et les agglomérations relais.
 - Poursuivre la structuration en pôles d'échange multimodaux des gares des pôles urbains d'équilibre et agglomérations relais.
 - Appuyer le développement des réseaux de transport en commun sur le réseau ferré et les lignes structurantes.
 - Améliorer l'accessibilité des gares à travers des dispositifs de rabattement, navette, modes actifs.
- **Renforcer les liaisons entre territoires en proposant des continuités interterritoriales plus fortes dans l'offre de transport en commun**
 - Renforcer la coordination des AOM et développer une tarification intégrée.
 - Renforcer l'intermodalité par la création de parking-relais aux entrées d'agglomération en priorisant les parkings déjà existant et en favorisant les coopérations entre territoire pour offrir de véritables points de rabattement aux flux en provenance des zones peu denses.
- **Lutter contre la saturation routière aux entrées de la Métropole du Grand Nancy et sur le contournement autoroutier (A31-A33-A330)**

- Organiser les solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle (covoiturage, parkings-relais, continuités cyclables...) aux portes de la Métropole du Grand Nancy ou en amont le long des axes ferroviaires.
- Encourager les coopérations entre la Métropole, les intercommunalités voisines et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) pour concevoir les aménagements nécessaires et développer le report modal.

► MAITRISER LES BESOINS DE MOBILITE PAR DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME ADAPTEES

Les modes de développement urbain durant une cinquantaine d'année se sont appuyés sur la mobilité automobile, la périurbanisation et l'étalement urbain, entraînant une dépendance vis-à-vis de la voiture.

Le SCoT a pour objectif de recentrer l'urbanisation sur les tissus urbains existants et sur les polarités pour contribuer à la diminution de la dépendance à l'automobile.

- **S'appuyer sur l'armature, via le renforcement des villes, bourgs et villages structurants pour répondre aux besoins de proximité et limiter les besoins en déplacements**
 - Réduire les besoins en déplacements par un choix d'organisation territoriale basé sur l'armature et une organisation des mobilités plus durable.
- **Coordonner urbanisation et transport pour organiser la demande en déplacement vers un modèle moins dépendant de l'automobile**
 - Prioriser le développement urbain au sein des polarités de l'armature territoriale où l'offre de transport est la plus importante et la plus diversifiée.
 - Encourager l'urbanisation dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs et à proximité des gares et pôles d'intermodalité.
 - Privilégier l'accessibilité aux zones d'activités économiques par les transports en communs et par un raccordement de ces dernières par les modes actifs (piéton, vélo) aux autres tissus urbains.

► AFFIRMER UNE STRATEGIE COMMUNE D'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE

Pour garantir l'accessibilité du Sud 54 et développer le report modal et les mobilités durables il est nécessaire d'organiser une parole commune du territoire sur les grands projets d'infrastructures pour les défendre collectivement aux différentes échelles de décision :

- Aménagements routiers nécessaires sur l'A31, sur l'A33-A330 et sur la RN4 vers Sarrebourg.
- Projets ferroviaires : interconnexion TER-LGV, Réseau express métropolitain Nancy-Metz-Luxembourg ; réouverture de la ligne ferroviaire 14 Nancy-Vittel ; réouverture des dessertes Nancy-Dijon-Lyon ; préservation de l'étoile ferroviaire.

- Maintien et développement des infrastructures fluviales et fluvestres sur la Moselle canalisée et les canaux à petit gabarit.
- Maintien et développement des infrastructures logistiques portuaires et ferroviaires permettant le report modal du fret et le développement de solutions logistiques de proximité alternatives.
- Développement et continuité du réseau de Véloroutes.

3

—

**QUALITÉ DE VIE : UNE
MULTIPOLE AU
SERVICE DE LA SANTÉ
ET DU BIEN ÊTRE DE
SES HABITANTS**

3. QUALITÉ DE VIE : UNE MULTIPOLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN ÊTRE DE SES HABITANTS

La santé repose en partie sur des caractéristiques propres à chacun (âge, sexe, facteurs héréditaires), elle dépend aussi du comportement individuel (alimentation, activité physique...), de déterminants sociaux (famille, amis, emploi, soutien social...), de déterminants liés au cadre de vie (transports, équipements, habitat...) et de déterminants environnementaux (qualité des milieux, pollution, risques climatiques...). La santé et le bien-être sont ainsi influencés par des choix et actions menées hors du strict domaine des soins, et en particulier sur les choix concernant l'aménagement du territoire qui gouvernent en partie les transformations de notre cadre de vie et de nos environnements.

Le Sud54 doit faire face aux risques de dégradation des conditions de vie et de santé.

Du fait du changement climatique qui amplifie les risques naturels et s'accompagne de l'apparition de nouveaux risques sur le plan écologique et sanitaire (multiplication des occurrences de sécheresses, canicules, augmentation de la pollution atmosphérique).

En raison d'un modèle de développement basé sur l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, dégradent la biodiversité, banalise nos paysages, occasionnant des déplacements motorisés sources de pollution.

Du fait des évolutions sociales et institutionnelles qui réinterrogent l'organisation de l'offre de service et l'accessibilité à l'offre de soins.

Dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie et de vieillissement de la population.

Le SCoTSud54 souhaite relever le défi d'améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants du territoire par des choix d'aménagement qui :

- Œuvrent pour une urbanisation maîtrisée privilégiant la construction au sein des enveloppes bâties et promeuvent des formes urbaines innovantes et de qualité, plus économes en énergie et en ressources.
- Composent avec le paysage comme un bien collectif, vecteur d'attractivité mais également support de la biodiversité et de la qualité de vie. Ces objectifs portent autant sur les paysages « remarquables » que les paysages du « quotidien »
- Consolident un bouquet de services « socle » accessible à tous les habitants en une quinzaine de minutes et en tout point du territoire grâce au maillage qu'offre l'armature des villes, bourgs et villages. L'objectif est d'offrir l'essentiel des réponses aux besoins quotidiens dans la proximité et faciliter les déplacements vers les autres polarités pour des réponses à des besoins plus spécifiques.
- Limitent l'exposition des populations aux nuisances et pollutions

3.1 FAVORISER UNE URBANISATION MAITRISEE ET DE QUALITE

Dans ce contexte de sobriété foncière, le SCoT a pour objectif de favoriser des principes d'urbanisme de qualité et favorables à la santé et au bien-être.

► **DONNER LA PRIORITE AU RENOUELEMENT URBAIN ET A LA RESORPTION DE LA VACANCE DANS L'OFFRE RESIDENTIELLE**

Pour limiter l'étalement urbain et répondre aux objectifs de sobriété foncière, le SCoT a pour objectif de privilégier l'urbanisation au sein des espaces bâtis à tous les échelons de l'armature territoriale.

Selon les territoires, la réponse à ces questions doit être différenciée. Certains espaces (tissus urbains anciens) nécessitent d'être aérés, dédensifiés pour gagner en fonctionnalité et qualité de vie. D'autres sont amenés à muter vers une densification raisonnée pour répondre à des besoins résidentiels, économiques etc....

Le SCoT lie intimement la question de la densité, des formes urbaines et qualité des aménagements.

- **Prioriser le réinvestissement des espaces urbanisés et s'appuyer sur le parc existant**
 - Poursuivre les efforts de résorption de l'habitat indigne et de remise sur le marché de logements vacants ;
 - Mobiliser les potentialités foncières existantes au sein des tissus urbains (dents creuses, friches...);
 - Développer des stratégies foncières pour faciliter la mutabilité et l'opérationnalité des projets de reconversion, de réhabilitation, de requalification ou de renouvellement urbain.

- **Prendre en compte les spécificités territoriales dans les solutions envisagées en mobilisant des potentiels différenciés selon les contextes (vacance, friches, dents-creuses)**
 - Développer des stratégies locales de mobilisation des potentiels de renouvellement en fonction des ressources et des spécificités de chaque territoire du SCoT. Les leviers à prioriser et les enjeux ne sont pas les mêmes entre Nancy, Badonviller, Frouard, Vézelize, Magnières...

- **Favoriser la diversification des formes urbaines et typologies d'habitat pour répondre aux objectifs de sobriété, de verdissement du cadre de vie, en articulation avec la morphologie urbaine des villes et villages**
 - Favoriser des formes urbaines plus compactes, bien intégrées aux les trames bâties et viaires existantes ;
 - Encadrer les conditions d'extension d'habitat, par des projets d'aménagement de qualité et énergétiquement performants (éco-quartiers, éco-bourgs et éco-hameaux) ;

► AMELIORER LE CADRE DE VIE DES CENTRALITES EN TROUVANT UN JUSTE EQUILIBRE ENTRE COMPACITE ET FONCTIONNALITE URBAINE ET NATURE EN VILLE

Le recyclage urbain devient progressivement la condition du développement, posant la question de l'arbitrage entre les espaces de respiration et la réponse aux besoins de développement du territoire (résidentiel et économique). Pour répondre à cet enjeu, le SCoT promeut une densité raisonnée.

○ Une densification raisonnée qui doit préserver des espaces de respiration pour améliorer la qualité

- Promouvoir des formes urbaines adaptées aux enjeux des centralités, respectueuses du patrimoine sans toutefois empêcher l'innovation architecturale, la végétalisation des bâtiments ou l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Prioriser les enjeux de qualité de vie (fonctionnalité urbaine, végétalisation) aux enjeux de densité dans certaines centralités.

○ Valoriser les paysages urbains et les espaces collectifs de nature en ville.

- Apporter de la qualité de vie dans les centralités en répondant au besoin grandissant de disposer et d'accéder aux espaces de respiration ;
- Renforcer et rééquilibrer la place de la nature dans les centralités pour favoriser la biodiversité et améliorer l'environnement ;
- Améliorer l'offre en espaces verts ouverts au public.
- Diversifier les rôles de la nature en ville pour mieux la protéger (nature productive et comestible).

► RENOUER LES LIENS ENTRE LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES BATIS POUR ETRE PLUS RESILIENT

L'ampleur de l'urbanisation contemporaine bouleverse les rapports entre les humains et « la nature ». Les métamorphoses urbaines et l'évolution rapide des modes de vie réduisent les expériences quotidiennes de contact avec la nature, à la fois en quantité et en qualité. Or, la relation aux milieux et paysages naturels est indispensable pour la santé et le bien-être, (réduction du stress et des dépressions, développement cognitif des enfants, réduction de l'obésité et du diabète...)

Le SCoT a également pour objectif de renouer les liens entre espaces bâtis et nature afin de répondre aux enjeux de résilience face au changement climatique (fonctions régulatrices de la nature en ville) et de perte de la biodiversité.

○ Prolonger les corridors écologiques en milieu urbain en s'appuyant sur la trame des espaces publics, la localisation d'équipement ou les infrastructures de mobilités douces

- Réhabiliter les corridors dégradés, par la renaturation ou la création de nouveaux linéaires végétalisés, notamment le long des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales (berges des cours d'eau et des canaux)

- **Favoriser la présence de la nature en ville pour s'adapter aux changements climatiques** (confort thermique, couloirs de fraîcheur, qualité des espaces verts, supports pour activités de loisirs, etc.)
 - Améliorer le confort thermique (été/hiver) du territoire en s'appuyant sur les principes du bioclimatisme a toutes les échelles (bâti et opération d'aménagement) ;
 - Développer les solutions fondées sur la « nature en ville » (en lien avec la trame verte et bleue), en redonnant aux sols leur rôle d'infiltration, en végétalisant les espaces publics et les interstices urbains pour créer rafraîchissement et ombrage ;

- **Valoriser le lien ville-nature dans les opérations d'aménagement**
 - Travailler sur la réduction des obstacles aux continuités écologiques, par le biais d'aménagements ou d'actions appropriées, (dispositifs de franchissement des obstacles aux continuités écologiques, perméabilité des clôtures) ;
 - Valoriser les ressources du sol et de l'eau dans tous les projets d'aménagement ;
 - Concevoir des dispositifs et des constructions favorables au maintien des espèces ;

3.2 PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES COMME BIEN COMMUN, SUPPORT DE LA BIODIVERSITE, DE L'IDENTITE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le paysage a un rôle crucial à jouer pour la qualité de vie, l'attachement des habitants à leur territoire et son attractivité. Les paysages du Sud54 sont riches et variés : le relief de côtes et la présence des deux vallées de la Meurthe et de la Moselle, le réseau hydrographique dense, les vastes plaines agricoles marquées par la polyculture élevage, d'importants massifs forestiers ainsi que la grande diversité des paysages urbains.

Cette diversité des ambiances paysagères est aujourd'hui menacée par des phénomènes de banalisation. C'est pourquoi le SCoT considère les paysages comme un bien commun qu'il convient de valoriser, à la fois pour préserver l'armature verte et la biodiversité et mieux partager cette richesse patrimoniale vecteur d'attractivité.

► **PROTEGER ET VALORISER LE PAYSAGE POUR PRESERVER L'ARMATURE VERTE ET LA BIODIVERSITE**

Les interrelations entre biodiversité et paysages sont essentielles. La préservation, la diversité et la qualité des paysages du Sud Meurthe-et-Moselle offrent les conditions du maintien de la biodiversité et de ses services écosystémiques (filtration des polluants, réduction des îlots de chaleur, à la maîtrise des inondations...) qui participent à la santé et à la qualité de vie. Le SCoT a ainsi pour objectifs de :

- **Lier paysages, protection de la biodiversité et qualité du cadre de vie**
 - Préserver la diversité paysagère du territoire, support de la diversité biologique ;
 - Maîtriser l'étalement urbain et préserver les coupures vertes afin d'éviter les phénomènes de conurbations et/ou le mitage des espaces naturels ou agricoles qui déstructurent l'armature naturelle et paysagère ;
 - Rendre lisible et multiplier les liens entre l'armature urbaine, l'armature verte et le paysage pour offrir un cadre de vie de qualité ;

- **Révéler les paysages de l'eau dans la structuration du territoire**
 - Rendre lisible la présence de l'eau à l'échelle des grands paysages et localement dans les bourgs, villages et villes (dans la limite permise par la gestion des risques) ;
 - S'appuyer sur les cours d'eau et canaux pour développer des réseaux de déplacements piétons et cyclables.

- **Coupler enjeux de valorisation paysagère, de biodiversité et de santé dans les aménagements**
 - Définir des objectifs d'aménagements mutualisant qualité paysagère, maintien du vivant et réduction des risques naturels ;
 - Traiter les limites entre ville et nature comme un espace d'échanges et non comme une frontière ;
 - Faire des aménagements d'espaces publics des vecteurs pour renforcer la présence de la nature dans les espaces bâtis.

► INVESTIR DANS DES PAYSAGES DE QUALITE, FACTEUR D'IDENTITE ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'exigence de qualité paysagère portée par le SCoT doit permettre de préserver la singularité et la diversité des paysages et des patrimoines du Sud Meurthe-et-Moselle. Ils sont essentiels à l'identité et à l'attractivité du territoire. Le SCoT a ainsi pour objectifs de :

- **Préserver les grandes unités paysagères garantes de l'identité et de l'attractivité du territoire**
 - Valoriser les côteaux et les vallées de la Meurthe et de Moselle, en lien avec les partenaires concernés via des stratégies adaptées à chacun des territoires ;
 - Préserver la composition paysagère des grands sites patrimoniaux porteurs d'identité locale et support du développement touristique (Piémont vosgien, Colline de Sion, côtes du Toulois, Colline de Mousson, buttes du Grand Couronné, Forêt de Haye, Forêt de la Reine...) ;

- **Conforter les spécificités patrimoniales du territoire en valorisant la diversité des formes d'habitat et d'architecture dans l'offre résidentielle**
 - Villes médiévales de Pont-à-Mousson, Toul, Liverdun, ville neuve de Nancy, cités ouvrières de la vallée de la Moselle et de la Meurthe, îlots urbains « Art Nouveau », villages lorrains, villages vigneronns des côtes, villages reconstruits du Lunévillois et du plateau de Haye...
 - S'appuyer sur ce socle urbain historique des territoires pour le développement de l'urbanisation nouvelle ;
 - Maintenir et amplifier le soutien aux programmes de valorisation du patrimoine ;
 - Rechercher de nouvelles connexions du bâti entre anciens et nouveaux quartiers.

- **Protéger les paysages naturels du quotidien de la pression urbaine, valoriser le patrimoine bâti identitaire**
 - Identifier et préserver des coupures vertes, situées notamment le long des voies de communication ;
 - Valoriser et requalifier les paysages des axes de trafic et plus particulièrement des entrées de ville ;
 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti identitaire du territoire (Patrimoines bâtis des phases de reconstruction, industriel, vernaculaire, les centres-villes) ;
 - Préserver ou recréer les ceintures végétales traditionnelles (jardins familiaux, vergers...) autour des villages
 - Encourager l'encadrement de l'affichage publicitaire

3.3 ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICE MINIMALE ACCESSIBLE A TOUS EN 15 MINUTES

Le SCoT a pour objectif une organisation territoriale permettant d'offrir un bouquet de services « socle » accessible à tous les habitants, en tout point du territoire grâce au maillage des villes, bourgs et villages. Les services et équipements sont des composantes essentielles qui améliorent d'autant la qualité de vie des habitants, qu'ils se localisent au plus près de chez eux.

En conséquence, le SCoT souhaite que les grandes fonctions sociales à savoir se loger, accéder aux soins, s'approvisionner, apprendre et s'épanouir puissent être accessibles à tous en un quart d'heure. Ce concept ne vaut pas que pour les espaces urbains car il peut également se décliner dans les espaces ruraux et périurbains, où la place de la voiture peut être revue en mutualisant les ressources.

Chaque ménage doit ainsi pouvoir accéder facilement à ses besoins quotidiens à proximité et se déplacer vers une autre polarité plus éloignée pour des besoins plus spécifiques.

- **Soutenir la vitalité des espaces ruraux et péri-urbains en organisant une offre minimale de services du quotidien structurée autour de petits bassins de vie**
 - Organiser le socle minimal autour de polarités urbaines et rurales : offre de soins, services et commerces de première nécessité, éducation, culture, sport et loisirs ;
 - Favoriser les projets d'équipements partagés entre plusieurs communes ou intercommunaux (écoles, accueils périscolaires, salles de sports, etc.) en lien avec une stratégie intercommunale et les acteurs publics ;
 - Permettre l'implantation de commerçants et d'artisans dans les tissus villageois pour maintenir une vitalité économique locale.
 - Encourager le développement et la mise en réseau des Tiers lieux porteurs de nouveaux services dans différents domaines (médiation numérique, culture, économie solidaire...).

- **Une accessibilité à l'offre de service qui s'appuie sur une mobilité maîtrisée par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées**
 - Conforter et renforcer les villes, bourgs et villages, via la mise en œuvre de projets globaux de soutien aux centralités rurales et urbaines, pour renforcer leurs fonctions de centralités et limiter les besoins en déplacements.
 - Rationnaliser le développement résidentiel et économique et limiter l'étalement urbain ;
 - Développer des liaisons vers les polarités urbaines et rurales structurantes ;

3.4 LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS ET DES BIENS AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

De par sa géologie, son hydrographie et son histoire, le territoire du Sud54 est impacté par des risques naturels, technologiques et des nuisances, ces derniers sont d'ailleurs amenés à évoluer dans les décennies à venir, du fait du changement climatique. Ceux-ci sont de plus en plus connus et de mieux en mieux gérés et l'ambition du SCoT est de limiter au maximum l'exposition des biens et personnes à ces risques.

Le SCoT a pour objectif d'améliorer la connaissance de ces risques et nuisances, et de mettre en place des mesures afin de réduire la vulnérabilité du territoire, et ne pas aggraver les situations liées aux risques et nuisances.

► VEILLER A LA BONNE QUALITE DE L'AIR

Les indices de qualité de l'air, représentant la pollution de fond, sont qualifiés la plupart du temps de bon à très bon. Toutefois, des pics de pollution par les particules fines et l'ozone sont régulièrement observés sur le territoire.

La recherche d'une bonne qualité de l'air nécessite un projet d'aménagement favorisant la diminution de polluants et de pollens et l'amélioration de la qualité de l'air (urbanisme de proximité, transition énergétique, politique de l'habitat, des transports...). Il s'agit de réduire l'exposition des populations avec une attention toute particulière pour les populations sensibles et sur certaines portions du territoire soumises à des dégradations chroniques de la qualité de l'air, notamment à proximité des infrastructures de transport (A31, A330, réseau ferré).

○ **Un projet d'aménagement global du Sud54 favorisant la diminution des émissions de polluants et limitant l'exposition aux pollens**

- En protégeant l'armature verte du territoire et encourageant la renaturation des espaces urbains secteurs les plus concernés ;
- En réduisant les consommations d'énergie et les émissions de polluants par des politiques publiques ciblées (PCAET, etc.) et par des choix d'aménagement qui œuvrent à la réduction des consommations énergétiques dans le domaine des transports et le bâti (habitat et activité) ;
- En encourageant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et renforcer la diversification et en facilitant l'émergence des filières alimentaires de proximité ;
- En intégrant cette dimension dans les pratiques d'urbanisme et d'aménagement, notamment dans la conception des futures implantations résidentielles et équipements sensibles ;
- Limiter l'implantation d'espèces fortement allergènes (bouleaux, cyprès, frênes, platanes...) en favorisant une diversification des plantations dans le cadre de projets d'urbanisation.

► **REDUIRE LE RISQUE DIRECT ET INDIRECT DE POLLUTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

La pollution des sols représente un risque direct pour la santé des personnes et un risque indirect pour la pollution des eaux souterraines. La pollution des sols liée aux activités humaines, concerne de nombreux sites destinés à être requalifiés (friches industrielles notamment). Le SCoTSu54 incite à réduire au maximum les risques de pollutions sur l'environnement et à recourir au traitement des sites et sols pollués par la reconquête de ces derniers.

- **Accompagner l'objectif prioritaire de réhabilitation du foncier et de recyclage des friches d'une prise en compte forte en matière de risque de pollution des sols**
 - Porter une vigilance particulière aux opérations de requalification de friches en bord de cours d'eau, ainsi qu'incluant un changement de destination impliquant des usages sensibles (logements, jardins familiaux,)

► **REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES**

L'urbanisation et les infrastructures doivent intégrer les risques et les limiter. Le SCoT a pour objectif que les risques deviennent une composante dans la conception des projets de développement.

- **Intégrer la gestion des risques naturels dans les projets de développement et d'urbanisme**
 - Prendre en compte l'ensemble des risques naturels (sismique, météorologique inondation, mouvement de terrain, radon), technologiques (installations industrielles, transport de matières dangereuses, sites pollués) et urbains (bruit, pollution lumineuse) dans le respect de la réglementation en vigueur.

► **DEVELOPPER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS**

- **Réduction à la source, recyclage, réemploi ou valorisation**
 - Optimiser les filières existantes du territoire et le développement de nouvelles filières afin de réduire l'enfouissement et l'incinération des déchets ;
 - Faciliter l'émergence d'une économie circulaire et les actions favorables à la réduction et à la valorisation des déchets

► **LIMITER LES EFFETS NEGATIFS DU BRUIT ET DES CHAMPS ELETROMAGNETIQUES DANS LES ZONES LES PLUS EXPOSEES**

Les nuisances sonores sont localisées autour des principales infrastructures de transport et touchent principalement les territoires les plus urbanisés. Pour réduire la vulnérabilité des habitants à l'exposition au bruit, il s'agit de limiter de nouvelles zones d'habitat à proximité des zones bruyantes et de mettre en place des mesures de réduction du bruit limitant ses effets.

Afin de réduire la vulnérabilité des habitants à l'expositions aux champs électromagnétiques, il s'agit de limiter de nouvelles zones d'habitat à proximité des lignes de transport d'électricité à haute tension ou d'installation de téléphonie mobile au regard des réglementation et recommandations en la matière.

- RÉVISION -
• SCOTSUD54

PROJET
D'AMÉNAGEMENT
STRATÉGIQUE